



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 AVRIL 2014 à 17h30



SOMMAIRE



- | | |
|---|------|
| 1 – FINANCES - Budget primitif 2014 – Budget principal. | p 07 |
| 2 – FINANCES - Budget primitif 2014 – Budget annexe de l'eau. | p 27 |
| 3 – FINANCES - Budget primitif 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement. | p 33 |
| 4 – FINANCES - Budget primitif 2014 – Budget annexe de l'assainissement non collectif. | p 35 |
| 5 – FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2014. | p 35 |
| 6 – FINANCES - Subventions attribuées pour l'année 2014. | p 36 |
| 7 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal. | p 39 |
| 8 - ADMINISTRATION GENERALE - Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux. | p 39 |
| 9 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission de délégation de service public – Fixation du délai de dépôt des listes pour l'élection de ses membres. | p 40 |
| 10 - ADMINISTRATION GENERALE - Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) - Désignation du délégué de la commune à l'assemblée spéciale. | p 41 |
| 11 - ADMINISTRATION GENERALE - Société d'économie mixte pour l'exploitation de l'Hôtel du Palais (SO.CO.MIX) - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration. | p 41 |
| 12 - ADMINISTRATION GENERALE - Société Procivis Aquitaine Sud - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration. | p 42 |
| 13 - ADMINISTRATION GENERALE - Société Locale d'Epargne Pays Basque - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration. | p 42 |

14 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission communale des impôts directs – Etablissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.	p 42
15 - ADMINISTRATION GENERALE - Comité de gestion de l’Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville.	p 43
16 - ADMINISTRATION GENERALE - Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation des membres.	p 44
17 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission départementale des services aux familles – Désignation du représentant de la commune.	p 44
18 - ADMINISTRATION GENERALE - Conseil portuaire du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.	p 45
19 - ADMINISTRATION GENERALE - Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.	p 45
20 - ADMINISTRATION GENERALE - Commission portuaire de bien-être des gens de mer – Désignation du représentant de la commune.	p 45
21 - ADMINISTRATION GENERALE - Comité d’action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.	p 46
22 - ADMINISTRATION GENERALE - GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque – Désignation des représentants de la commune.	p 46
23 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Elu/es contre les violences faites aux femmes – Désignation du représentant de la commune.	p 47
24 - ADMINISTRATION GENERALE - Caisse des écoles – Désignations des membres du comité ou conseil d’administration.	p 47
25 - ADMINISTRATION GENERALE - Etablissements d’enseignement – Désignation des représentants aux conseils d’écoles et aux conseils d’administration des collèges et lycées.	p 48
26 - ADMINISTRATION GENERALE - Association internationale et réseau français des villes éducatrices – Désignation du représentant de la commune.	p 50
27 - ADMINISTRATION GENERALE - Association d’Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau.	p 50
28 - ADMINISTRATION GENERALE - Maisons de la Vie Citoyenne (MVC) – Désignation des représentants de la commune aux conseils d’administration.	p 51

- 29 - ADMINISTRATION GENERALE - Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque – Désignation des représentants de la commune au conseil d’administration. p 51
- 30 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d’administration. p 52
- 31 - ADMINISTRATION GENERALE - Observatoire national de l’action sociale décentralisée (ODAS) – Désignation du représentant de la commune. p 52
- 32 - ADMINISTRATION GENERALE - Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Désignation des représentants de la commune aux conseils de la vie sociale. p 53
- 33 - ADMINISTRATION GENERALE - Association d’Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d’administration. p 53
- 34 - ADMINISTRATION GENERALE - Association PACT-HD Pays Basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d’administration. p 53
- 35 - ADMINISTRATION GENERALE - Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain - Désignation des représentants de la commune au conseil d’administration. p 54
- 36 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs (JECPJ) en France – Désignation des représentants de la commune. p 54
- 37 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Sites et musées en Pays basque – Désignation des représentants de la commune. p 55
- 38 - ADMINISTRATION GENERALE - Conférence nationale permanente du tourisme urbain - Désignation des représentants de la commune. p 55
- 39 - ADMINISTRATION GENERALE - Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Désignation des représentants de la commune. p 56
- 40 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Amorce - Désignation des représentants de la commune. p 56
- 41 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Villes Internet - Désignation du représentant de la commune. p 57
- 42 - ADMINISTRATION GENERALE - Club des villes et territoires cyclables - Désignation du représentant de la commune. p 57
- 43 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du correspondant défense de la commune. p 57
- 44 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Nuit européenne des musées – Prise en charge des frais des intervenants. p 58

45 – ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot – Plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions pour l'année 2014.	p 58
46 – ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur Yves Walter.	p 58
47 – ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur René Gaudin.	p 59
48 – ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Requalification de l'avenue Capitaine Resplandy – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la section comprise entre le pont Saint-Frédéric et le pont Touya.	p 59
49 – FONCIER - Cession à Monsieur Boyer de Fonscolombe de la Mol de parcelles sises chemin de Saint-Etienne.	p 59
50 – RESSOURCES HUMAINES - Renouveau de la mise à disposition partielle du directeur de l'éducation et de la vie sociale auprès du CCAS.	p 59
51 – SPORTS - Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2013-2014.	p 60
52 – MOBILITE - Véloroute du littoral – Demandes de subventions – Actualisation du plan de financement.	p 68
53 - Stationnement – Parc Belfort – Approbation d'un tarif temporaire.	p 68
54 – PATRIMOINE IMMOBILIER - Centre aquatique des Hauts de Bayonne – Travaux de reprise des plages extérieures – Protocole d'accord.	p 68



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 AVRIL 2014 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb (jusqu'à la délibération n° 5), M. Laignillon, Mme Candillier, Mme Belbaraka (pour la délibération n° 1), Mme Destin, Mme Bensoussan, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Bergé, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier (à compter de la délibération n° 6), Mme Belbaraka à M. Laignillon (à compter de la délibération n° 2).

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



M. le Maire : Je vous demande de bien vouloir vous asseoir s'il vous plaît, nous allons comme à l'habitude, commencer les séances du conseil municipal à l'heure et ce sera le cas aujourd'hui comme dans le futur. Je demande à notre benjamin de séance Monsieur Etienne Boutonnet de faire l'appel des présents, s'il vous plaît.

Merci Monsieur Boutonnet, donc je vous précise que par rapport à l'ordre du jour qui vous a été proposé, on a ajouté un rapport avec son annexe que vous allez trouver sur table, c'est l'urgence qui a amené à ajouter cette question à l'ordre du jour, elle concerne le centre aquatique des Hauts de Bayonne, et plus précisément les travaux de reprise des plages extérieures du centre aquatique pour lequel nous devons signer un protocole d'accord.

Je vous expliquerai tout à l'heure les raisons de l'urgence mais je vous remercie de bien vouloir accepter que l'on puisse ajouter ce sujet à l'ordre du jour. On le verra donc à la fin de la séance pour que vous ayez le temps de le lire. Vous l'avez tous normalement. C'est bien. Merci.

Nous avons articulé pour cette séance du conseil municipal en premier lieu les sujets financiers que vous trouverez à partir du rapport 1 jusqu'au rapport numéro 10. Le rapport 10 concernera la suite et, peut-on dire, presque la fin des désignations dans les organismes extérieurs. On finira donc tout à l'heure dans la deuxième partie de notre séance, ces désignations qui avaient été commencées lors de la précédente séance.

Comme je l'indiquai il y a un instant, on abordera quelques sujets supplémentaires dont le rapport qui a été déposé sur table au début de cette séance.

Merci; on commence tout de suite le premier sujet à l'ordre du jour qui sera rapporté par Monsieur Soroste et qui concerne le budget primitif 2014 et le budget principal de ce budget primitif.

Je voudrais juste à titre liminaire, avant que n'intervienne notre collègue adjoint aux Finances, dire quelques mots extrêmement rapides pour expliquer la nature particulière de ce premier budget de la mandature, ce budget 2014 ; pour dire d'abord qu'il s'inscrit dans un contexte assez particulier que nous impose le calendrier républicain, le calendrier électoral. Ainsi que vous le savez, la précédente majorité avait décidé dans sa grande sagesse démocratique, de ne pas voter le budget primitif et de laisser à la majorité issue des élections de mars dernier, le soin de décider de ce que serait ce budget primitif 2014. Cela explique la contrainte de calendrier dans laquelle nous sommes, sachant que nous devons, et c'est le texte qui nous y contraint, avoir voté ce budget avant le 30 avril, c'est-à-dire aujourd'hui.

Il y a, eu égard à cette situation, une réalité qui s'impose à nous, et vous le constaterez au travers des propositions qui vous sont faites dans ce budget 2014, un espèce de principe de continuité qui ne tient pas seulement au fait que la majorité en place a quelque parenté avec l'ancienne majorité, mais qui tient surtout au fait que nous sommes dans une continuité des services publics à assurer aux bayonnais.

Des actions ont été engagées, ont été menées, des investissements ont été décidés, largement initiés, à l'occasion du précédent mandat, voire même du mandat qui a encore précédé.

Les crédits proposés en section d'investissement, dont il sera question tout à l'heure et que présentera notre collègue Michel Soroste, correspondent à ces crédits là, à l'autorisation d'engager tels ou tels travaux ou sont la traduction de projets dont l'origine remonte souvent pour les principales opérations, à plusieurs années en arrière.

Ceci pour dire, que le principe de l'annualité budgétaire qui veut qu'une année commence le 1^{er} janvier et qu'elle se termine nécessairement le 31 décembre, ce principe n'est pas toujours très compatible avec ce qui est la réalité des projets qui s'inscrivent dans la durée, eu égard à la complexité qu'il y a souvent à les mettre en œuvre d'une manière pratique.

En conséquence, comme on le verra au travers du déroulé de cet exercice budgétaire, il sera question de certains équipements dont les travaux, certes annoncés, n'ont pas été encore engagés, travaux qui vont se dérouler durant ce mandat. Il sera question aussi d'autres investissements qui sont peut être déjà engagés et qui vont se poursuivre également pendant ce mandat et en particulier pour l'année 2014.

Il y a donc un principe de continuité, qui pourtant n'empêche pas que nous sommes dans une situation de rupture, je dis bien de rupture dans les finances publiques. Cette rupture qui correspond à celle du financement des collectivités locales par l'Etat, se concrétise, ceci nous sera expliqué longuement, par des baisses substantielles des dotations. Nous y étions préparés. Evidemment, les restrictions que l'Etat s'impose plus ou moins, il nous les impose plutôt plus que moins.

Cela nous amène à construire un budget qui tienne compte de ces réalités là. Bien évidemment l'année 2014 est une année décisive ; à la fois la première année de notre mandature, mais aussi la première année d'application de ces mesures de restrictions budgétaires, alors qu'on nous annonce il y a à peine quelques jours, que l'Etat va poursuivre cette opération de restrictions jusqu'en 2017. Ainsi, alors même que pour cette année il s'agit de trouver pour l'Etat 1,5 milliards d'euros auprès des collectivités locales, dans les années qui viennent il lui faudra en trouver entre 6 et 7 milliards, ce qui veut dire qu'on sera plus prêt de 10 milliards d'ici 2017.

Quand on voit ce que ce milliard et demi à l'échelle nationale a comme impact sur notre ville, puisque c'est près de 700 à 800 000 € de baisse de dotation de l'Etat, on imagine assez facilement par la proportionnalité qu'on peut assurer pour le futur que bien évidemment nos marges de manœuvres financières seront fortement impactées, pas seulement pour l'année 2014 mais pour l'ensemble du mandat.

Il vaut mieux le dire dès maintenant, non pas pour dire que rien ne sera possible, car tout est encore possible, mais tout sera possible dans l'épuration qu'on devra se fixer, dans l'esprit de responsabilité qui nous anime les uns et les autres. C'est donc avec ces quelques observations liminaires que je demande à Monsieur Michel Soroste notre adjoint aux finances de bien vouloir présenter le budget 2014.



FINANCES

1. Budget primitif 2014 – Budget principal.

M. Soroste : Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, avant de vous présenter ce budget, je voudrais faire trois rappels.

Le premier c'est remercier les services et les élus qui m'ont aidé à élaborer ce budget, parce que comme vient de le dire Monsieur le Maire, cette année est exceptionnelle, nous avons un délai extrêmement restreint. Hier soir, à la communauté j'ai remercié les services qui avaient fait un gros travail, aujourd'hui je voudrais faire le même remerciement auprès de Dominique Foulon et de son équipe qui ont permis la réalisation matérielle de ce budget dans de bonnes conditions.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est l'état de départ des finances dans notre ville. On présente un budget mais on part avec une position de départ. La position de départ quelle est-elle ? Nous n'avons pas encore approuvé le compte administratif de 2013, mais nous avons les chiffres, et le compte administratif sera approuvé prochainement ; pour la première année nous avons dépassé une capacité d'autofinancement de 10 millions d'euros, un petit peu plus de 10 millions d'euros, ça n'avait jamais été atteint. La deuxième chose, on a un endettement de 61,6 millions, ce qui représente un ratio entre les deux volumes de 6,1 environ, il nous faut donc un peu plus de 6 ans pour rembourser l'endettement de la ville au 31 décembre 2013.

Je rappelle que la norme moyenne admise en France, c'est un avertissement, un carton jaune pour parler sportif, à 10 ans et un carton rouge à 15. On en est donc très loin. On part d'une situation qu'on peut qualifier objectivement sur le plan financier de saine, je crois que c'est important de le dire au départ.

Troisième élément, que je voudrais indiquer pour savoir de quoi on parle à Bayonne. On ne peut pas nous comparer à Anglet ou à Biarritz parce que nous avons des budgets annexes importants qui n'existent ni à Anglet ni à Biarritz. Les finances de Bayonne représentent de l'ordre de 120 millions d'euros, si on additionne tous les budgets. Anglet ou Biarritz ont des budgets plus bas, non seulement parce que le budget de fonctionnement est plus bas, mais parce que ces communes n'ont pas les budgets annexes que nous avons comme la régie de stationnement et la régie des eaux.

Je vais donc vous présenter quatre budgets, un budget principal fonctionnement et investissement, et trois budgets annexes dont l'eau que nous avons en régie à Bayonne depuis plus de cent ans, je crois. Ce sont les maires de l'époque qui avaient acheté des sources dont nous sommes propriétaires et que nous exploitons sous forme de régie ; il y a donc un budget annexe. Pour les parcs de stationnement de la même manière, il n'y a pas d'opérateurs privés sur la ville. C'est donc la régie des parcs de stationnement qui suppose un budget à la fois de fonctionnement et d'investissement. Et le troisième budget annexe qui est anecdotique au niveau des chiffres, vous le verrez, c'est l'assainissement non collectif. On peut donc dire qu'il y a un budget principal et deux gros budgets sur le plan financier en annexe. Ceci étant dit, je commence par le budget principal et souhaite souligner également ce que vient de nous rappeler Monsieur le maire, c'est le contexte national tout à fait particulier qui fait que, vous le lisez, vous le voyez, les dotations versées aux collectivités locales baissent. Je dirais que malheureusement, tous les mois qui passent nous annoncent peut être des mauvaises nouvelles mais sûrement pas des bonnes. Je ne porte pas de jugement, mais je constate ; on peut s'attendre effectivement sur le mandat, et surtout dans les deux, trois prochaines années, à une baisse importante des ressources qui nous sont allouées par l'Etat ; cela veut dire qu'il faudra gérer avec d'autant plus d'attention les finances dans un contexte encore plus difficile que les années passées.

Les chiffres, Monsieur le maire vient de le dire pour cette année, sont de l'ordre de 700.000 € en moins. Pour les années qui viennent on dépassera sûrement largement le million d'euros.

Cette baisse exceptionnelle vient s'ajouter au mécanisme habituel de calcul et de répartition de la DGF. Enfin, on souligne que, de la baisse de 1,5 milliard évoquée ci-dessus, 1,5 milliard et demi comme l'a dit Monsieur le maire pour l'ensemble des collectivités locales, on est passé à plus de 10. Mais je rajouterais, je ne veux pas noircir le tableau mais il faut le voir, c'est qu'à l'agglomération, c'est la même chose. Or les chiffres de l'agglomération, c'est à signaler pour les nouveaux élus, représentent une ressource très importante pour nous, dans la mesure où l'agglomération ACBA reverse à peu près un tiers de ses recettes aux communes. L'agglomération ACBA ne fonctionne qu'avec un peu plus de 10 % de charges de gestion. Le reste des ressources de l'ACBA s'en va entre autre aux autres communes, ce qui est très significatif pour les communes. Or l'ACBA annonce dans les deux ou trois ans 6 millions d'euros de moins ; avec 6 millions d'euros de moins vous imaginez l'impact qu'on va avoir, il va y avoir une double peine. Il y aura la diminution de la dotation de l'Etat et la diminution de l'argent qui nous est alloué parce que notre fonctionnement de communauté est comme ça depuis des années.

Je ne veux pas noircir le tableau, mais il est important que vous le sachiez ; je n'ai pas de chiffre précis à vous donner mais on va voir en fonction de l'évolution. Nous voyons bien aussi l'importance, et tout le monde est d'accord quelles que soient nos opinions par ailleurs, pour dire que les finances publiques en France doivent être rétablies, et qu'il y a un effort à faire qui n'est certainement pas anodin. En termes de chiffres, on voit l'impact au niveau de notre ville et de l'agglomération dont nous faisons partie, c'est extrêmement significatif. On aura l'occasion d'en reparler. Pour 2014 l'impact est de 700.000 € et au niveau de la communauté d'agglomération, le budget que nous avons voté hier soir, permet de garantir un reversement à la commune de Bayonne au moins au même niveau que l'année dernière. Il n'y a donc pas d'impact de ricochet pour cette année. Le budget 2014 est présenté dans ces conditions là, je crois que c'est important de le savoir.

La deuxième chose importante vous le savez qui nous impacte, ce sont les mesures fiscales prises au niveau national. La loi de finances pour 2014 et la loi de finances rectificative pour 2013, ont contenu des mesures qui nous ont impactés fiscalement.

En matière de taxe foncière et de taxe d'habitation, après avoir été gelés pendant deux ans, les plafonds de revenus permettant de bénéficier d'abattements ou d'exonérations, ont été revalorisés de 4%. Cette mesure bénéficie directement aux contribuables ayant des revenus modestes. Là évidemment, là aussi, Bayonne est beaucoup plus impacté qu'Anglet ou Biarritz. Pourquoi ? Parce que vous le savez, ou si vous ne le savez pas je vous le rappelle, nous sommes dans l'agglomération, la commune qui a le revenu fiscal moyen par habitant le plus faible, soit le cinquième sur cinq. En outre, beaucoup de bayonnais sont soutenus par la ville ; ce qui donne un caractère social affirmé qui va transparaitre dans le budget ; beaucoup de contribuables sont soit modestes, soit exonérés. Dès l'instant où l'on prend ce genre de mesure, on touche beaucoup plus les bayonnais que nos voisins.

En matière de taxe sur la consommation finale d'électricité, il y a aussi un changement qui va nous impacter l'an prochain, et pas dans le bon sens non plus. La perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité est transférée, à compter du 1er janvier 2015, aux syndicats départementaux d'énergie pour l'ensemble des communes et EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, avec possibilité de leur reverser au maximum 50 %. Vous avez tous compris, on a encaissé 100, on va reverser 100 et on nous renverra 50, donc au passage, sans être très fort, on voit qu'on a perdu 50, cela c'est pour 2015. C'est encore autre chose et cela fera de l'ordre de 500.000 € de perdus pour l'an prochain. Cette année on ne les perd pas mais je préfère vous le signaler, pour vous dire, lors de l'analyse du budget 2014, qu'on est vraiment dans un budget de transition et un budget qui n'est pas trop altéré par de mauvaises nouvelles dont certaines arriveront plutôt en 2015.

Autre élément important vous le savez, en matière de valeur locative foncière, nous sommes impactés par cette décision nationale comme tout le monde, mais je vous rappelle que cela fait cinq ans que nous n'avons pas touché aux taux. Je regardais le journal, il y a quelques communes qui commencent à modifier leur taux. A Bayonne depuis cinq ans les taux ont été gelés, parce que quand nous avons vu arriver la crise en 2008, la première des solidarités nous a paru être de geler les taux et de laisser, tant que faire se peut, le pouvoir d'achat aux Bayonnaises et aux Bayonnais, en tout cas surtout, de ne pas leur en prendre encore plus. On a donc gelé les taux et on va voir, je peux déjà vous le dire, que pour le budget 2014 on continue. Je pense que l'on sera parmi les rares communes qui six ans de suite, malgré la crise, n'ont pas touché les taux d'imposition.

Mais, par contre il y a les valeurs locatives puisqu'on ne paie pas avec des taux, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors du mandat précédent en réponse à certaines critiques qui étaient faites sur les taux. J'ai dit que ce n'était pas avec les taux qu'on paie les impôts, mais c'est avec des chèques et des euros. Ainsi, les taux s'appliquent sur les bases, et les bases sont impactées par les décisions nationales et la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives une fois par an dans la loi de finances. Pour cette année c'est 0,9 %, soit le taux d'inflation prévisionnel révisé pour 2013.

Voilà pour les éléments principaux au niveau national. Je ne vais pas vous lire tous les chiffres de ce budget primitif, mais je serai à votre disposition pour répondre à toutes vos questions éventuelles. Je vais simplement me contenter de vous présenter les chiffres, les masses, qui me paraissent les plus importants, mais bien évidemment s'il y a la moindre question je suis à votre disposition pour y répondre. Vous savez, pour les personnes qui étaient avec nous lors du mandat précédent, que nous sommes dans la transparence la plus totale, il n'y a pas de problème là-dessus.

Ce budget primitif, donc le budget principal de notre commune, s'équilibre globalement à 105,9 M€, investissement et fonctionnement cumulés. Hors opérations d'ordre et opérations de gestion de la dette, les mouvements réels représentent 87,7 M€ contre 97,1 M€ au BP 2013, soit une baisse de 10%. Cette baisse de 10 % du global fonctionnement/investissement vient de l'investissement ; or l'investissement, vous savez bien qu'il change selon les années, il n'est pas linéaire. Autant le budget de fonctionnement est assez linéaire, autant le budget d'investissement dépend des opérations et de leur déroulement ; et il y a des opérations qui durent sur plusieurs années.

Alors en résumé, concernant les recettes pour le BP 2014, vous avez les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 70,655 M€ contre 69 M€ l'année précédente, soit une hausse de 1,5M€. Malgré les baisses dont j'ai parlé tout à l'heure, nous avons réussi à prévoir une augmentation des recettes.

Les dépenses font 66 891 M€, elles faisaient 64 658 M€ au BP, pas au compte administratif, mais au BP de l'année dernière. Voilà pour les masses.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 70,7 M€, ce qui représente une progression de 2,2 % par rapport au BP de 2013. Cette évolution intègre la baisse de la DGF qui vient de l'Etat et qui s'élève à 670 000 € ; malgré cela on augmente. Cette augmentation est due aux produits des services et du domaine qui représentent 7,7 M€ alors qu'ils étaient à 7,45, soit une augmentation de 3,4 %.

Je vous rappelle ce qu'on appelle produits des services et du domaine : il s'agit essentiellement des droits de stationnement sur voirie, c'est important, on les paye avec des petites pièces mais à l'arrivée ils représentent 1,8 M€ pour la ville. Les redevances d'occupation du domaine public 1,5 M€, les crèches pratiquement 1M€, la restauration un peu plus d'1 M€. Pour les spectacles taurins qui dépendent évidemment du nombre de spectacles, on était l'an dernier à peu près à 1,2 M€, on maintient le même nombre de spectacles et on prévoit à peu près les mêmes recettes. Le centre aquatique et la piscine de Lauga représentent 430 000 €. La principale évolution de ces recettes concerne la restauration scolaire qui enregistre depuis deux ans une hausse substantielle, non pas du prix, mais de la fréquentation.

S'agissant des impôts directs, deuxième ressource importante de fonctionnement, la progression attendue -comme je l'ai dit on maintient les taux- vient des bases qui vont entraîner une variation dans les recettes. La progression attendue des bases d'imposition par rapport aux bases d'imposition définitives de 2013 est estimée à 2,6 % d'augmentation pour la taxe d'habitation et 2 % pour la taxe foncière. Ces taux comprennent 0,9 % de revalorisation annuelle et nationale prévue par la loi de finances.

L'évolution est moins soutenue que celle de l'an dernier où on avait 5.3 et 4.3. Cela s'explique par le nombre d'opérations immobilières sur notre ville ; vous savez nous avons beaucoup de chantiers, et c'est en fonction des chantiers que les bases sont impactées à la hausse au niveau des impôts directs.

A taux d'imposition constant, le produit fiscal devrait représenter 27,9 M€, soit une hausse de 3,6 % par rapport au montant inscrit en 2013, une hausse qui est uniquement due à la revalorisation nationale et à l'augmentation de nos bases sur la commune.

Le produit fiscal reversé par la communauté d'agglomération, dont j'ai parlé tout à l'heure, est significatif pour nous, avec 15,1 M€ contre 14,9M€ au BP 2013 soit + 1,7. Ce produit fiscal correspond à la répartition d'une partie de la fiscalité professionnelle perçue par l'agglomération, la CET (la contribution économique territoriale). Il s'agit de deux choses, d'une part l'attribution de compensation dont le montant est fixe (10,950 M€), et d'autre part, deuxième dotation reversée par l'ACBA, la dotation de solidarité communautaire, dont le montant varie chaque année en fonction de l'évolution des bases fiscales de la communauté.

Ensuite nous avons un produit qui est la fiscalité indirecte, la fiscalité indirecte c'est essentiellement les droits de mutation. Les droits de mutation, vous savez tous qu'ils sont fonction des actes signés chez les notaires, on ne les maîtrise pas à l'avance, on ne sait pas ce qui va se passer cette année comme les années précédentes. Cela fait quelques années qu'on prévoit une baisse, mais il s'avère, le marché restant assez dynamique sur notre ville, que cette baisse n'est pas aussi importante qu'on pouvait le craindre. On prévoit donc dans ce budget -pour les droits de mutation l'élaboration d'une prévision budgétaire se heurte à l'absence de visibilité sur le marché- mais on prévoit un produit de 1,6 M€ comme on l'avait prévu l'an dernier. Il s'avère qu'en 2013 on avait prévu 1,6 M€ et on a réalisé 2 M€. Cette année on est prudent et on prévoit 1,6 M€ comme l'an dernier.

Ensuite nous avons un autre type de recettes importantes, les dotations de l'Etat dont j'ai déjà un peu parlé. Les subventions et compensations fiscales représentent globalement 14 M€, et sont donc en baisse de 0,55 M€ par rapport au budget précédent. Je n'y reviens pas, on en a parlé déjà.

Concernant les compensations d'exonérations fiscales versées par l'État, quand les bayonnais ne paient pas d'impôts pour des questions de faibles revenus, ou d'autres conditions, il y a une compensation ; on n'a pas une perte sèche heureusement pour notre ville, on a une compensation qui n'est pas totalement à la hauteur de ce qui est dû, mais qui reste significative. J'espère que cela ne sera pas remis en cause parce que cela aurait encore un impact important pour une ville comme la nôtre, beaucoup plus que pour d'autres villes qui ont beaucoup moins de contribuables concernés.

Ainsi pour nous c'est une recette importante qui représente 1,9 M€. Le montant des subventions, participations reçues de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités s'élève à peu près à 1,8 M€, en hausse de 156 K€.

Les autres produits, on a des produits divers dont je vous fais grâce, on a des loyers qu'on encaisse sur les bâtiments dont la commune est propriétaire, ce qui représente 700 M€. On a 1,9 M€ d'autres recettes de fonctionnement, il y a des remboursements de personnel (on met à disposition du personnel de la ville, on fait des systèmes de refacturation).

Voilà globalement je crois, les principaux postes des recettes de fonctionnement qui dépassent les 70 M€.

Quant aux dépenses de fonctionnement elles s'élèvent à 66,9 M€, 64,7 en 2013, soit une évolution de 3,5 %.

Il y a d'abord les charges à caractère général, c'est-à-dire les achats et charges externes, tout ce qu'on achète à l'extérieur, des prestations ou des achats divers, à hauteur de 16,6 M€ et on était à 16,1 M€ en 2013, soit une hausse de 483 K€ (3 %). Je donne souvent l'exemple de l'électricité mais il peut y en avoir d'autres, la commune comme vous à titre personnel, subit des hausses de charges générales pour le fonctionnement de notre maison.

Les principales variations concernent la restauration scolaire pour laquelle les crédits doivent être augmentés de 10 %. En l'occurrence, il n'y a pas qu'une augmentation de prix qui joue, je l'ai dit tout à l'heure, nous constatons un volume en recettes plus élevé et donc des charges plus importantes parce que notre restauration connaît un succès croissant.

Ensuite nous avons la gestion du patrimoine communal, nous avons également la culture avec des programmes d'animation Fortius. Mais il faut faire attention car quand on parle de dépenses on a parfois des financements par subvention, donc la ville ne supporte pas l'intégralité de la dépense. Mais vous connaissez les règles comptables, on ne compense pas ; par exemple pour un programme culturel comme Fortius, on dépense 121 000 € mais on a la subvention de l'Union européenne en recette. On ne fait pas le net, je crois que c'est important, c'est 60 %, donc il faut le savoir quand on lit les chiffres. Et vous avez les fêtes traditionnelles pour lesquelles les contraintes d'organisation nécessitent de prévoir 75 K€ de crédits complémentaires.

Le deuxième poste important qui est d'ailleurs le premier en pourcentage ou en volume, ce sont les charges de personnel, les charges de personnel représentent à peu près la moitié des charges de fonctionnement, elles s'élèvent globalement à 34,3 M€ contre 33 M€ en 2013, soit une évolution de 3,7 % de budget primitif à budget primitif.

La masse salariale du personnel municipal représente 33,4 M€. Il convient de souligner que l'évolution liée au glissement vieillesse-technicité est très modérée (1,2 %), résultant notamment du gel des rémunérations depuis 2010. Ainsi, il y a des augmentations mécaniques dues à l'évolution de l'ancienneté, des postes, etc.... mais globalement il n'y a pas d'augmentation depuis 2010.

Pour autant, le budget 2014 est fortement impacté là aussi, par plusieurs mesures nationales qui ne sont pas des décisions au niveau de la commune, alors qu'elles sont elles ? La revalorisation des agents de catégorie C et sur environ 900 agents, nous en avons 634 qui sont concernés par cette catégorie.

Voilà le genre de mesure nationale qui nous impacte peut être beaucoup plus que d'autres communes. On est impacté pour 634 agents, ce qui représente 280 K€ de plus en 2014. La deuxième mesure qui a été prise au niveau national, est la hausse de la cotisation à la caisse de retraite CNRACL, soit 227 K€ de plus pour nous. L'an dernier, la suppression du jour de carence nous a impacté à hauteur de 50 K€. La provision pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, je ne vais pas insister, mais je ne parle que du coût qui a été estimé à 200 K€ pour un trimestre. Les spécialistes affineront les chiffres, mais si ce chiffre est exact, cela signifie qu'on dépensera l'an prochain 600 K€. Je pense qu'il y a trois trimestres à compter, cela veut dire qu'on évalue la réforme pour notre commune à coût annuel de 600 000 €. Cela méritera d'être affiné à la hausse ou à la baisse ; c'est quelque chose de nouveau qu'on commence cette année à supporter pour un trimestre, soit 200 000 €. Le dernier impact national est le surcoût ponctuel lié à l'organisation des élections européennes et municipales qui, si elles ne reviennent pas tous les ans, représentent cette année 105 K€.

On peut également signaler, car on est une commune sociale, que la ville de Bayonne (tout comme son CCAS) a choisi de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents par la signature d'une convention de participation. Cette démarche qui doit permettre à l'ensemble des agents d'accéder à une couverture maintien de salaire, s'accompagne d'une participation financière de l'employeur qui peut atteindre un maximum de 10 € par mois et par agent. Cette dépense représente 72 K€, mais je voulais la signaler car c'est un élément nouveau en matière sociale. Alors une chose aussi qui est particulière chez nous, par comparaison avec d'autres communes, c'est que les toreros apparaissent dans les charges de personnel. Pourquoi les toreros ? Parce qu'il y a quelques années nous avons changé l'organisation. Plutôt que de faire appel à un prestataire qui nous facturait la totalité des taureaux, les toreros, sa prestation -puis il fallait payait la T.V.A. sur l'ensemble- nous avons revu l'organisation. Nous préférons payer directement les salaires des toreros, directement les taureaux et ainsi, on sait où va l'argent et on maîtrise beaucoup mieux les choses.

L'inconvénient de cette présentation, c'est que les salaires des toreros apparaissent mélangés avec ceux du personnel communal. C'est pourquoi on fait ressortir uniquement les chiffres du personnel communal qui représentent 33,4 M€, alors qu'avec les toreros en plus, vous avez un total de 34,3 dans les charges de personnels.

Il a été envisagé de séparer, de faire un budget annexe torero avec les fêtes peut être. On réfléchira à la question pour avoir une meilleure lisibilité, pour faciliter les choses.

Les subventions et charges de gestion, autre poste de dépense de fonctionnement représentent 10 M€ à Bayonne, c'est très important, cela correspond à + 4,7 %.

Elles comprennent tout d'abord les participations dues aux différents syndicats auxquels la ville adhère, il y en a pour 634 K€. C'est d'abord les 475 K€ pour le syndicat mixte du Musée Basque et les autres syndicats vous les avez dans votre rapport. Un crédit de 865 K€ est prévu pour les différentes contributions versées en matière scolaire, un forfait de fonctionnement est versé aux écoles privées et publiques.

Nous avons également l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations ; enveloppe très importante à Bayonne, c'est notre culture, notre tradition, et dans les chiffres cela se retrouve, cela représente 5,36 M€, soit une évolution de 100 K€ (+ 2 %) permettant de reconduire les subventions attribuées en 2013 à 150 associations bénéficiaires. Si vous comparez là-aussi, vous verrez qu'on est largement au-dessus de la moyenne nationale. Ensuite, la subvention d'équilibre versée au Centre communal d'action sociale qui s'élève à 2,4 M€, représente les 2/3 des recettes de fonctionnement de cet établissement public, c'est très important.

Les crédits relatifs aux indemnités et à la formation des élus s'élèvent à 500 K€, soit une progression de 91 K€ mais qui est uniquement due à l'institution de nouvelles cotisations patronales courant 2013, cotisations sociales patronales.

Les charges financières, autre rubrique importante, sont estimées à 2,1 M€. En l'occurrence on diminue parce que comme je vous l'avais dit, l'endettement fin 2013 était plus bas que l'endettement d'il y a six ans. On a donc un endettement relativement modéré, je ne vais pas employer le mot faible, on préfère toujours ne pas en avoir, mais il n'est pas possible de financer des investissements sans emprunt, même dans une collectivité. On est donc à 2,1 M€, soit une diminution de 240 K€, parce que les intérêts ont été gérés et je répète pour ceux qui n'étaient pas avec nous lors du mandat précédent, qu'il n'y a aucun emprunt structuré. J'ai vu un article hier, je crois qu'il y a encore des villes qui sont très gênées avec des emprunts toxiques et pas loin d'ici. Ici nous n'avons aucun emprunt toxique sur les 61 000 000, il n'y a pas ce problème à Bayonne.

Le chapitre des atténuations de produits, je n'en parle pas. C'est notamment la taxe de séjour que nous encaissons, mais que nous reversons à l'Office de tourisme, il y en a pour 230 K€, en l'occurrence on sert de relais, et les autres charges de fonctionnement représentent globalement 3,2 M€ contre 3,1 M€ en 2013.

Après arbitrage des propositions de dépenses et des recherches d'économies, ce qui est important, c'est la rubrique capacité d'autofinancement qui est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. C'est un niveau de résultat extrêmement important pour les collectivités. Cette capacité d'autofinancement brute ressort à 6,4 M€. Au budget précédent on avait prévu 7 et on a fini à 10, donc là on prévoit 6,4 parce qu'on est prudent et on espère qu'on fera mieux que 6,4. Il est impératif que cet autofinancement brut nous permette de rembourser le capital des emprunts que nous devons rembourser cette année et nous n'avons aucun problème à ce niveau là. Nous dégageons donc ce qu'on appelle un autofinancement net après remboursement du capital des emprunts, on prévoit 0,6 M€ de marge contre 1 M€ l'année précédente, mais on a fait beaucoup mieux en 2013. Voilà pour le fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, on prévoit 35,2 M€, il y avait 47,1 M€ au BP 2013. Quatre types de dépenses. A noter un cas particulier quand on parle de dépenses d'investissement, on parle aussi de remboursement du capital des emprunts. Il faut distinguer ce que l'on appelle en comptabilité publique la dépense d'investissement qui globalise y compris le remboursement du capital des emprunts, des dépenses d'investissement proprement dites qui sont les programmes en cours ou nouveaux.

Donc, première rubrique le remboursement du capital des emprunts représente 5,8 M€, que nous devons rembourser cette année en capital d'emprunts.

Deuxièmement les opérations liées à la gestion de la dette s'élèvent à 8,7 M€, ce sont les remboursements temporaires qu'on fait sur emprunts « revolving » permettant d'économiser des frais financiers, c'est la gestion de trésorerie qu'on pratique avec M. Foulon, ces opérations s'équilibrant en dépenses et en recettes. Cela gonfle le chiffre du budget mais cela apparaît en recettes et en dépenses au même niveau.

Les opérations diverses représentent 2,8 M€, ce sont essentiellement des opérations patrimoniales d'intégration à l'actif d'immobilisations notamment pour 2 M€, ce sont des opérations qui s'équilibrent.

La quatrième rubrique est importante, ce sont les dépenses d'équipement proprement dites, c'est la volonté affichée d'investir pour cette année et cela représente 17,9 M€ ; l'an dernier on avait prévu 24,7 M€. Ces 17,9 M€ du budget d'investissement 2014 se répartissent de la manière suivante : 0,4 M€ pour les subventions d'équipement, principalement les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien, deuxièmement 0,3 M€ pour les immobilisations incorporelles, et 2,2 M€ pour les acquisitions, dont 1 M€ pour les acquisitions foncières ; surtout 15 M€ pour les travaux. Nous prévoyons de diminuer notre investissement comme beaucoup de communes, toutes les communes sont obligées de baisser un peu la voilure en matière d'investissement. A Bayonne nous avons beaucoup investi et bien, et on a bien fait de le faire avec les conditions d'emprunt dont nous avons bénéficié, maintenant il faut néanmoins baisser un peu les choses, ce sont donc 15 M€ qui sont prévus pour les travaux par rapport à 20 M€ en 2013.

Comme les années précédentes, l'aménagement des espaces publics est le premier domaine d'intervention ; notre commune compte beaucoup d'espaces publics que nous entretenons et améliorons, ces travaux s'élèvent à 5,7 M€ pour cette année.

Les chantiers les plus importants concernent la requalification de la rue Pannecau et de la place Paul Bert (460 K€), la dernière tranche de requalification du quai Resplandy qui a été une grosse opération, on finit cette année (950 K€), le retraitement des voies du quartier Balichon (200 K€), l'aménagement des espaces publics de l'opération Marinadour qui est toujours en cours pour 600 K€, les abords du collège Marracq et une première tranche de réfection de l'éclairage public, le confortement d'un pont sur le chemin de halage 480 K€, ainsi que le raccordement des voies cyclables au niveau du viaduc ferroviaire. Voilà quelques travaux qui concernent ces aménagements des espaces publics.

Une enveloppe financière de 2,7 M€, c'est important, sera consacrée à la culture, avec principalement 800 K€ pour le regroupement des salles de cinéma d'art et d'essai, que le conseil municipal avait décidé à la fin de l'année 2013, si ma mémoire est bonne à l'unanimité. 250 K€ sont prévus pour la construction des réserves mutualisées des musées, 844 K€ pour la mise en valeur des remparts dans le cadre du programme Fortius, et 400 K€ pour la réfection de la charpente et des murs de l'église Saint-André.

Dans le domaine du sport, les crédits d'investissement proposés s'élèvent à 1,9 M€. Il s'agit notamment de 680 K€ pour la construction du bâtiment de l'ASB, 540 K€ pour la réalisation du terrain de rugby synthétique au stade Jean Dager et 129 K€ pour les derniers paiements relatifs à l'aménagement des terrains de football sur le site de la Floride.

La Jeunesse et la vie sociale représentent 1,5 M€, notamment la construction de la nouvelle MVC du quartier Habas pour 1,3 M€.

Dans le domaine scolaire, nous avons un budget d'investissement qui représentera 0,7 M€, avec une enveloppe de 400 K€ pour le gros entretien des écoles.

Dans le domaine de l'aménagement urbain, 1 M€ est provisionné pour les acquisitions foncières.

Une enveloppe spécifique est prévue à hauteur de 0,5 M€ pour la mise en valeur des équipements touristiques et économiques.

Enfin, 3,2 M€ sont affectés aux bâtiments communaux et aux moyens généraux, avec notamment 175 K€ pour l'accessibilité des personnes handicapées, 625 K€ pour l'Hôtel de Ville (200 K€ pour l'accueil, mais je crois que tout le monde l'a vu en venant ici), 310 K€ pour l'aménagement du nouveau centre horticole municipal et 200 K€ pour la mise en sécurité des arènes. On en a déjà parlé, nous avons quelques obligations vis-à-vis des services de sécurité qui nous obligent à faire quelques travaux dès cette année.

Une liste détaillée de ces opérations est jointe pour information à votre document.

On finance ces dépenses d'investissement par les recettes suivantes : 3,7 M€ de ressources propres d'investissement soit 1 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 2,7 M€ pour le fonds de compensation de TVA ; vous savez que nous récupérons une partie de la T.V.A. dans les budgets d'investissement, ce qui représente 2,7 M€. La deuxième partie des recettes, s'élève à 4,2 M€ pour les subventions d'équipement que nous allons chercher auprès de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales, cela est fonction des projets qui peuvent être subventionnés ou pas, c'est à peu près le même ordre de grandeur que ce que nous avons budgété en 2013 ; 6,2 M€ de cessions immobilières, c'est important cette année en 2014, nous aurons 6,2 M€ de cessions immobilières incluant notamment la vente des terrains de l'ex-piscine Sainte-Croix pour 4,7 M€ et la propriété Caradoc pour près de 1 M€.

Nous avons également dans les recettes, la capacité d'autofinancement brut dégagée par le budget de fonctionnement, soit 6,4 M€ ; et on retrouve les 8,7 M€ dont j'ai parlé en dépenses. Voilà comment on finance les recettes d'investissement et le delta sera le montant théorique de l'emprunt qui sera nécessaire, mais c'est théorique parce qu'en réalité les dépenses d'investissement ne peuvent jamais être exactement celles qu'on prévoit. En raison notamment des intempéries, de l'avancée des chantiers, il n'est pas possible de faire des prévisions exactes, le chiffre qu'on vous donne pour les emprunts est théorique.

L'inscription d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est ainsi limitée à 3,1 M€ pour 2014, contre 12 M€ en 2013. Vous voyez qu'en 2013 on n'a pas atteint les 12 puisqu'on a désendetté de 1, on a été bien loin d'avoir besoin des 12 M€, étant précisé qu'il s'agit d'un volume théorique.

Voilà Monsieur le maire, alors avant de lire la formule, on fait budget par budget ? Il vaut peut être mieux. Ou on fait tous les budgets ?

M. le Maire : Non budget par budget.

M. Soroste : Avant de dire la formule d'approbation je crois qu'il vaut mieux laisser la parole, s'il y a des questions.

M. le Maire : Tout à fait. Sur ce budget donc pour l'instant le budget primitif, on passera ensuite au budget annexe de l'eau et aux autres budgets. Demandes de parole, c'est M. Etcheto, M. Jean-Claude Iriart. M. Etcheto vous pouvez commencer.

M. Etcheto : Merci M. le Maire, mes chers collègues, cher Michel, au lendemain des élections et à l'ouverture d'une nouvelle mandature, l'élaboration et la présentation du Budget primitif 2014 est un exercice à la fois contraint vous l'avez rappelé et prédéterminé par les choix de l'exécutif précédent. Il est certainement appelé à être complété par une DM, par une décision modificative, dans les mois qui viennent, très certainement.

Je commencerai moi aussi par remercier au nom de notre groupe, par remercier et féliciter les services pour la clarté du travail qui nous a été communiqué, certes dans l'urgence, mais vous l'avez rappelé c'est la loi du genre pour ce genre de contexte électoral ou postélectoral, plutôt, et où l'on retrouve les qualités formelles auxquelles Dominique Foulon et ses services nous ont confortablement habitués depuis plusieurs années maintenant.

Je ne m'attarderai pas trop longuement sur l'architecture générale du budget primitif lui-même, vous avez rappelé les conditions particulières et les contraintes en particulier de calendrier de ce premier budget. Michel Soroste a même été très pédagogique, très explicatif en allant dans le détail mais c'est vrai qu'il y a ici beaucoup de nouveaux collègues, je pense que ce n'était pas inutile loin de là. Donc quelques éléments de remarques d'abord sur ce budget, sur la section de fonctionnement, d'abord tout en restant dans le format et le modèle des exercices précédents, le volume budgétaire augmente. Il augmente assez sensiblement mais de manière inégale, tu le rappelais, les dépenses progressant plus fortement que les recettes, 3,5 % de dépenses de fonctionnement en plus, 2,2 %, seulement de recettes. Bien entendu c'est la baisse des dotations qui se fait sentir, qui commence à se faire sentir. Au total donc une Capacité d'Autofinancement brute de la Ville qui se réduit de plus de 11 % (800 000 €, si j'ai bien compté), et ça a été rappelé, le mouvement ne fait sans doute que s'amorcer, les marges de manœuvre s'amenuisent pour les années à venir. Alors bon, je ne vais pas polémiquer, mais j'ai senti quelque, comment dire, quelques petites remarques politiques en filigrane. Je voudrais quand même faire remarquer à tout le monde qu'évidemment nous avons un contexte national que personne n'ignore qui est celui de redressement des comptes publics. Je rappelle que la majorité nationale en arrivant en 2012 a trouvé une dette de plus de 1800 milliards d'euros, et que quelque part il faut bien travailler aujourd'hui si ce n'est à l'extinction de cette dette, ça serait évidemment extrêmement ambitieux, mais en tout cas, à la maîtrise des comptes budgétaires. Je rappelle également que l'effort, qui aujourd'hui a été affiché à 50 milliards d'euros par le premier ministre, est encore jugé extrêmement insuffisant par la droite, ou en tout cas une partie de la droite dans laquelle vous vous reconnaissez, en particulier l'UMP ; à tel point d'ailleurs, que ce plan n'a pas été voté par les parlementaires UMP pour la bonne raison qu'ils trouvent qu'il ne va pas assez loin et que les restrictions budgétaires et financières, y compris celles des collectivités locales, ne sont pas encore suffisantes. Je n'irai pas plus loin là-dessus ce n'est certainement pas le moment.

Deuxième point sur les recettes fiscales, je dirais que tout le monde y prend sa part, les collectivités locales comme l'Etat, comme les entreprises publiques, de manière générale.

Par ailleurs sur les recettes fiscales, à pression fiscale constante, puisque il est rappelé que les taux n'avaient pas été bougés depuis plusieurs années, il est à noter que c'est bien l'élargissement des bases, c'est-à-dire l'accroissement du nombre d'habitants et des contribuables bayonnais, qui permet de maintenir une dynamique positive et de préserver ainsi les marges de manœuvre, à notre ville, à notre institution

Cela me permet de rappeler l'importance d'un point qui nous oppose visiblement pour cette raison-là, comme pour plusieurs autres d'ailleurs que je ne détaillerai pas ici. Nous redisons fermement qu'il y a lieu de poursuivre l'effort de production de logements, et notamment de logements accessibles à tous en cœur d'agglomération et en particulier dans notre ville. C'est aussi un gage, pour cette raison là, mais il y en a d'autres je l'ai dit, d'une meilleure gestion budgétaire, comme celle d'une meilleure gestion urbaine et environnementale.

Troisième point sur les investissements, là aussi ça a été dit, on s'engage avec ce budget, dans la voie d'un rétrécissement sensible, 8 M € en moins, pour plusieurs raisons sans doute. D'abord un volume d'investissement exagéré en 2013, dernière année de mandature sur laquelle on a voulu faire avancer certains projets à marche forcée. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de le dire l'année dernière à l'occasion de la discussion du budget primitif 2013, et on constatera d'ailleurs - mais on en a déjà une petite annonce ou un dévoilement partiel à travers tes paroles- on verra, on appréciera le niveau d'exécution réel lors de la présentation du Compte Administratif, la séance de juin certainement j'imagine. Mais ce que l'on voit aussi, c'est d'ores et déjà une réduction des voiles, qui est la conséquence des contraintes budgétaires qui viennent d'être évoquées.

Autre élément peut être de prudence, tu l'as évoqué dans les recettes d'investissement. Je note quand même qu'on a un produit de cessions immobilières qui est d'un niveau assez exceptionnel avec plus de 6 millions d'euros, lui non plus ne reviendra pas à ce niveau tous les ans. Donc ça sera aussi un facteur qui engagera certainement à être encore plus regardant, sérieux, rigoureux on va dire, sur l'investissement.

Les projets d'investissement évoqués d'ailleurs dans votre présentation n'ont rien de nouveau et ne constituent ici que la poursuite d'opérations déjà engagées ou envisagées, sur lesquelles le conseil municipal, la représentation municipale s'était déjà prononcée lors de la mandature précédente. Je soulignerai tout de même deux points : à notre sens, et comme nous avons eu l'occasion de le défendre au cours de la campagne, les efforts d'investissement de notre Ville dans le domaine des installations scolaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins dans ce domaine là. De la même façon, nous observons que l'on va ré-agencer l'Office de Tourisme, on en avait dit quelques mots il y a deux ou trois conseils municipaux. Mais de notre point de vue, c'est surtout la politique municipale d'appui aux activités commerciales et touristiques qui doit être revue et renforcée, repensée je dirais, et ce serait là évidemment un préalable avant d'en tirer des conséquences sur les bâtiments. En d'autres termes, la priorité nous paraissait aller en ce domaine là, d'abord à la redéfinition du contenu avant d'investir sur le contenant.

Voilà, je n'irai peut être pas plus loin en détail sur le budget. J'ai goûté, j'ai apprécié évidemment l'éloge des régies municipales Michel que tu as tracé, que nous partageons ici. Petite remarque que je reprends au vol, mais bien évidemment budget séparé pour les spectacles taurins, c'est même une nécessité, ça fait partie des préconisations fortes que la Chambre Régionale des Comptes nous demande sur ce point comme sur certains autres, donc je crois qu'il faudra bien finir par y passer.

La discussion et le vote du budget sont aussi et surtout, au sein de chaque collectivité et de chaque instance, un moment éminemment politique où les clivages se révèlent ou se manifestent. C'est un rituel démocratique et politique important. C'est là le premier budget de votre majorité issue des urnes il y a maintenant un mois. C'est donc l'occasion de revenir sur cette première étape.

Les 23 et 30 mars derniers, à travers tout le pays, on ne va pas le cacher, un mécontentement et une déception se sont manifestés de manière indiscutable et sans équivoque... Partout en France, les électeurs ont voulu exprimer par leur vote lors des élections municipales leur désaccord, leur défiance vis-à-vis de la politique menée par l'exécutif national. Partout ou presque partout, cette intention a éclipsé tout le reste et notamment les considérations, les propositions et les enjeux locaux, c'est ainsi.

Bayonne n'a bien évidemment pas échappé à ce phénomène général. Bien davantage que la désignation du maire, de sa majorité municipale et de leur projet pour les six années à venir, les Bayonnaises et les Bayonnais ont dit leur opinion sur la situation politique nationale. Les électeurs de sensibilité de Droite se sont fortement mobilisés sous leurs drapeaux. De nombreux électeurs de Gauche ont délibérément déserté les urnes. D'autres ont choisi de s'exprimer à travers des votes alternatifs et protestataires. C'est ainsi et c'est d'ailleurs la loi du suffrage universel, les électeurs sont libres de ne pas forcément répondre à la question directement posée et ils peuvent interpeller, même à travers des votes locaux, leurs gouvernants, leurs responsables nationaux. Le message a d'ailleurs été entendu de cette façon, avec notamment le changement de gouvernement qui a suivi.

Pour en revenir à la situation dans notre ville, il faut reconnaître tout de même que la Gauche bayonnaise ici a su résister fortement, bien davantage qu'ailleurs en tous cas, puisqu'elle a même été à deux doigts de surmonter tous les vents contraires, y compris celui d'une triangulaire imposée par des stratégies de terre brûlée et qu'elle a été également à deux doigts de forcer le destin pour ouvrir la voie d'une alternance municipale que des milliers de Bayonnais attendent depuis des années, pour certains depuis des décennies. Cela n'a pas été possible pour moins d'une voix par bureau de vote, on le sait.

Même s'il lui a manqué encore une poignée de suffrages, la Gauche républicaine bayonnaise a porté son score à un niveau jamais atteint jusque là ; pour l'anecdote, notre liste a reçu exactement le même nombre de voix, à la voix près, que celle de Jean Grenet en 2008, lors du second tour de 2008 (7570) et 1400 de plus que la liste « Bayonne Ensemble » qui était la liste, la seule liste de Gauche en lice alors, lors de ce deuxième tour de 2008. Cela, évidemment dans des conditions nationales et locales pourtant autrement plus compliquées. Même mutilé, ce résultat traduit à l'évidence une très forte attente dans la ville. Une attente de renouvellement, de représentativité, de fraîcheur et d'engagement sincère que notre liste portait. Cette attente a été confisquée. Bien sûr ce ne sera que provisoire. Bien sûr ce ne sera qu'un contretemps fâcheux. Après tout la Gauche a souvent construit un grand nombre de ses victoires dans sa résolution et sa capacité à surmonter les injustices et l'adversité. Notre engagement et notre détermination collectifs restent donc entiers, ils nous tournent plus que jamais vers l'avenir de notre ville.

Alors entre l'avenir et nous, il y a le présent. Le présent, c'est cette mandature qui a commencé depuis maintenant un mois. Il est temps déjà d'en dire quelques mots, après ses trente premiers jours d'existence, car les premiers pas d'une mandature forment toujours une étape cruciale, décisive, où se profile, où s'annonce en général la nature même d'une gouvernance.

Alors disons-le tout net, il y a quand même d'ores et déjà de quoi s'inquiéter. Dans un contexte et une situation générale bien difficiles, ça c'est vrai, qui nécessiteraient un exécutif investi d'une forte légitimité, vous êtes tout d'abord, M. Etchegaray, un maire bien mal élu. Premier adjoint sortant, bénéficiant d'une vague bleue nationale d'une ampleur historique, bénéficiant également d'une triangulaire de second tour où vous conduisiez la seule liste de droite, non seulement vous n'obtenez pas la majorité absolue des suffrages mais vous en êtes bien loin avec à peine 45 % des voix. J'introduis juste une petite comparaison avec la ville de Pau, puisque nous sommes sur une ville qui a donné à peu près le même score à François Hollande lors des élections présidentielles, et où François Bayrou a réuni 63 % des suffrages au deuxième tour.

Par comparaison, bayonnaise cette fois-ci, par comparaison bayonnaise lors du second tour de 2008, les 2 listes de droite réunies faisaient 17 points de plus que vous aujourd'hui. En 2001, sur un vote de premier tour, qui était sans doute comparable à ce second tour de 2014, Jean Grenet réunissait 12 points de plus que vous ne l'avez fait.

La vague bleue et les stratégies électorales des listes Iriart et Noguès ont maintenu la droite bayonnaise sous perfusion alors qu'il n'y avait manifestement, qu'il n'y a manifestement plus d'attente populaire en sa faveur. Alors que votre prédécesseur arrivait régulièrement en tête dans tous les bureaux de vote bayonnais ou peu s'en fallait à une poignée près, ce privilège ne vaut guère plus aujourd'hui pour cette majorité que pour les bureaux du quartier des arènes où, ça je veux bien en convenir, les écarts sont sans ambiguïté.

Ce n'est pas tout. Vous n'êtes pas seulement un maire et une majorité mal élus. Pour la première fois la gouvernance municipale inaugure un modèle nouveau, celui de la cohabitation. Car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui, une majorité de rencontre avec un assemblage assez hétéroclite, sans cohésion ni cohérence, sur lequel la ville ne cesse de bruisser déjà d'incertitudes et d'inquiétudes, dont finalement le seul mot d'ordre unificateur a été de « conserver la ville à droite » je reprends, ce sont des citations, ou de « barrer la route à la Gauche », c'est encore une citation. Le programme était certes un peu court mais il faut reconnaître qu'il était finalement totalement en prise avec l'ambiance politique générale, d'où le succès qu'il a rencontré.

Il y a enfin de quoi s'inquiéter, à observer la manière dont tout cela commence et à ce titre, nous vivons c'est vrai un moment historique avec le départ de Jean Grenet après lui-même son prédécesseur, un chapitre de plus de 50 ans s'achevait dans la ville. On pouvait imaginer que les premiers mots qui ouvriraient la suite seraient forts et chargés de sens. C'est notre troisième conseil municipal, là encore, on était bien loin du compte. On pouvait penser que le Conseil Municipal d'installation allait donner lieu à une manière de discours de politique générale, un moment où vous nous livreriez votre vision de la ville, de sa nature profonde de son avenir bien entendu, un discours de maire en somme. Au lieu de tout cela, nous avons eu le droit à une présentation froide et formelle qui aurait pu être celle d'un constat d'huissier. Je ne crois pas que c'était ce que les Bayonnais attendaient. Ce n'est pas en tout cas ce à quoi ils étaient habitués.

Cette ville, notre ville est une véritable Cité au sens le plus noble du terme, elle a besoin d'être vécue, d'être incarnée. C'était le cas jusqu'alors, tout le monde s'accordera sur ce point. Manifestement le relais n'a pas été pris en la matière.

Ce n'est pas tout. Même si votre prédécesseur s'amusait à faire du pragmatisme une doctrine politique, il y montrait quand même généralement de la suite et de l'épaisseur dans les idées sur l'essentiel. Là encore, il y a de quoi s'inquiéter, quand on observe vos revirements subits, au cours de la campagne, sur des dossiers aussi fondamentaux que l'habitat et le logement, j'y ai fait une brève allusion, ou sur la LGV. Vous avez beaucoup cherché à flatter l'électeur au cours de votre campagne. Maintenant je dirais que l'épreuve des faits va venir.

Un petit mot également parce qu'il y a des raisons de s'inquiéter, il y en a également du côté de l'agglomération où les choses se mettent en place sans doute d'une façon assez inquiétante. Plus que jamais les arrangements entre villes, enfin plus exactement entre majorités municipales, semblent prendre le dessus, alors qu'on attendrait là aussi une agglomération plus forte et plus intégrée. L'inflation de l'exécutif communautaire porté de 12 à 18 membres n'a évidemment aucune autre justification que celle de contenter le maximum de monde parmi les élus majoritaires et cela au détriment de l'intérêt général, j'ai eu l'occasion de le dire d'ailleurs en conseil d'agglomération. Je passe encore sur la place assez caricaturale laissée aux femmes dans l'exécutif communautaire et dans l'effectif des vice-présidences. Nous risquons bien d'avoir laissé passer une belle occasion pour placer notre agglomération sur une trajectoire d'avenir.

Monsieur le Maire, les temps politiques sont assurément à la morosité, à Bayonne comme ailleurs. La raréfaction de l'argent public est une donnée lourde qui contraint désormais toutes les politiques. Le budget de la Ville bien entendu n'y échappe pas. Mais les sources de faiblesse de la majorité municipale désormais installée, excèdent de loin les simples tensions budgétaires. Elles n'augurent rien de bon pour notre ville. Alors en ce qui concerne ce premier budget, et compte tenu des conditions de calendrier...

M. le Maire : On va parler du budget, vous alliez parler du budget, merci.

M. Millet-Barbé : C'est à propos du budget que vous dites tout ça ?

M. Etcheto : Vous savez on est ici dans une assemblée délibérante, M. le maire, je ne pense rien vous apprendre ça fait 20 ans, non ça ne fait pas 20 ans, ça fait 40 ans

M. le Maire : J'attendais que vous arriviez au budget M. Etcheto, je vous répondrai sur le reste tout à l'heure ne vous inquiétez pas.

M. Etcheto : Le budget est un moment politique M. le maire, où l'on donne aussi des indications politiques, et si ce n'est pas à l'occasion de la discussion sur le budget, je ne sais pas à quelle occasion cela peut se faire.

Alors sur le budget, en ce qui concerne ce premier budget, et compte-tenu des conditions de calendrier qui en font effectivement un budget de transition et d'attente, nous nous abstenons, nous avons choisi de laisser le temps à votre majorité d'apposer la marque de sa propre politique et donc notre vote sera un vote d'abstention sur ce premier budget primitif. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci Monsieur Etcheto. Il y avait une demande de parole également de la part de M. Jean-Claude Iriart et donc je préfère qu'il intervienne et que l'on réponde globalement M. Soroste et moi-même. M. Iriart vous avez la parole.

M. Iriart : Merci M. le Maire, je n'avais pas prévu dans le cadre de l'ordre du jour de commenter la dernière campagne électorale et les résultats. Je le dis sans humour, je n'avais pas prévu de le faire, donc je ne le ferai pas, je ne répondrai pas à Henri Etcheto pour la partie de ses propos nous concernant. Je me contenterai simplement de dire que notre pratique au cours du mandat, montrera certainement qu'une partie de son analyse semble parfaitement erronée.

Pour le reste, concernant l'intervention sur le budget, vous indiquez M. le Maire, en début de séance que le vote de ce budget se présentait à nous dans un contexte un peu particulier, d'où la difficulté peut être pour la majorité qui s'installe ou qui se réinstalle, pour une partie d'entre vous en tout cas, pour s'approprier effectivement cette mécanique budgétaire. Difficulté encore plus forte pour nous qui démarrons notre fonction de conseiller municipal au sein de cette assemblée. Effectivement, sur la base d'un document qu'on a eu il y a simplement 5 jours et compte tenu de son volume et des enjeux stratégiques qui y sont forcément contenus, il nous sera difficile d'avoir assez de recul pour développer l'analyse fine qui serait nécessaire. Dans ces conditions, au-delà du fond, nous ne pourrions pas nous associer à ce budget, et nous nous abstiendrons en raison du contexte que j'indiquai tout de suite.

Cette abstention est peut être aussi la posture que l'on choisira de prendre pour une partie importante des délibérations en tout cas dans cette phase de mise en place, parce que prendre un avis pour ou contre une délibération, nécessite forcément du travail préparatoire. On attend avec impatience que vous décidiez également de mettre en place la gouvernance, de voir comment les séances du conseil municipal pourront être préparées, soit par commission, soit par d'autres moyens que vous jugerez utiles de façon à ce que notre contribution en amont de la séance et en séance, puisse reposer sur un travail préparatoire plus approfondi.

Au-delà de cette introduction, sur le fond, on a comme vous l'indiquez, M. Soroste, on a le sentiment d'un budget relativement prudent, très proche de celui que la dernière municipalité avait mis en place, à l'exception notable de la diminution significative du montant des investissements réalisés. Prudence que l'on ne contestera pas dans le contexte que vous avez décrit, un contexte où la baisse déjà sensible de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 600 000 € paraîtra peut être anodine au regard de ce qui nous attend si l'on en croit les orientations qui sont aujourd'hui inscrites dans le cadre du plan de stabilité budgétaire récemment annoncé par le Gouvernement.

Donc deux mots là-dessus. Ce n'est bien sûr pas la volonté de maîtriser le budget qui est contestable, selon nous. C'est davantage la brutalité relative de la manière dont les choix ont été faits et pour nous sur le fond, des priorités qui ont été énoncées au niveau national quant aux économies à réaliser.

Les collectivités locales et l'exercice décentralisé du pouvoir en feront les frais, et donc la capacité à faire des collectivités locales, c'est certainement aussi un certain nombre de services publics locaux, un certain nombre de services rendus au public, qui se verront limités dans leur action.

Il est néanmoins pour nous important de ne pas s'abriter derrière ce contexte dont on peut très sérieusement penser qu'un Gouvernement de droite pourrait certainement appliquer des orientations similaires, voire pires, là n'est pas le débat.

Il nous faudra de toute façon nous adapter à cette réalité. Nous sommes encore en capacité de pouvoir effectivement décider de l'affectation de près de 76 000 000 € de dépenses de fonctionnement, de près de 17 000 000 € de dépenses d'investissements sans référence aux comptes annexes qui sont aussi des éléments importants de la politique municipale. Et on a repéré dans ce que vous avez indiqué, M. Soroste, que le vote du compte administratif et le fait d'acter son résultat, permettra aussi certainement de dégager une petite marge de manœuvre supplémentaire en cours d'exercice, marge sur laquelle il sera intéressant de travailler de façon concertée, en tout cas c'est notre position.

Deux mots pour terminer, et essentiellement une suggestion à vous soumettre, M. le Maire et Mesdames et Messieurs les collègues de la majorité, une suggestion qui peut parfaitement se mettre en œuvre dans un cadre de budget constant, voire même dans un cadre de budget en diminution. Je souhaitais juste lire, ce sera très court, ces quelques phrases dont je vais vous indiquer ensuite l'auteur, mais qui introduisent la proposition que nous vous faisons :

« je suis convaincu que la politique de la ville ne peut réussir si elle se contente d'être une politique de dispositifs construits à Paris et plaqués sur un territoire. C'est le quartier et ses habitants qui doivent constituer l'aiguillon pour transformer l'action publique sur un territoire, c'est l'engagement des citoyens qui est le premier levier d'une politique de la ville réussie. Mettre en mouvement les habitants d'un quartier autour d'un projet commun exige des outils. Nous devons assumer une logique d'expérimentation, c'est-à-dire la conduite de programmes définis à partir des solutions proposées sur le terrain et soutenus par la puissance publique en raison de leur intérêt. Les expériences de budgets participatifs en sont un bon exemple. La loi de programmation pour la ville du 21 février dernier consacre la reconnaissance de l'intervention citoyenne et le principe de co-construction avec la mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire. »

Je m'arrête là parce qu'on pourrait croire qu'il s'agit du programme électoral de Bayonne en 2014, mais il n'en n'est rien. L'auteur de ces lignes est tout simplement Najat Vallaud-Belkacem, actuelle ministre de la politique de la Ville, qui a rendu public très récemment un courrier qu'elle adresse aux maires et qui fixe justement les priorités qu'elle propose dans le cadre de la nouvelle politique de la Ville. Je pense que l'on n'a pas de confirmation à ce stade du fait que Bayonne pourra être bénéficiaire des nouveaux dispositifs ANRU, que des quartiers bayonnais seront concernés par les futures orientations. Il nous semble par contre très intéressant que cette initiative ministérielle, offre un cadre qui puisse effectivement permettre de pouvoir très officiellement expérimenter la notion de budget participatif.

Dans la liste des investissements qui nourrissent effectivement le budget, il nous semble parfaitement possible d'y intégrer, je dis y intégrer, je ne dis pas d'y rajouter, d'y intégrer des lignes budgétaires qui pourraient faire l'objet de ce type d'expérimentation. Il nous semble même possible que cette réflexion puisse être initiée très rapidement, si cela croisait la volonté de votre majorité, Monsieur le Maire ; nous serions disposés si vous en étiez d'accord à y apporter notre contribution. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en n'a pas, je vais donner quelques indications d'ordre politique et pas technique. Puisque j'ai cru comprendre que Monsieur Etcheto n'avait pas encore fini la campagne électorale et qu'il avait un discours « rentré » qui fait très mal à ceux qui ont des difficultés dans leur existence. Je ne répondrai à aucune des critiques qui ont été formulées, aucune, pour une raison assez simple c'est que ce n'est pas le lieu pour faire une analyse du scrutin.

Le principe majoritaire a été mis en place par des démocrates et des républicains, les modes de scrutin ont été ainsi faits, nous sommes ici par la volonté des bayonnaises et des bayonnais qui nous ont donné une majorité, et lorsqu'on respecte le système majoritaire on respecte son résultat.

Donc, je ne répondrai pas à ces attaques d'autant plus qu'elles sont aussi personnelles je l'ai bien compris en filigrane, et ce n'est pas ma nature, ce n'est pas parce que je suis ici dans le fauteuil du maire, que je changerai de nature. Je respecterai toujours les personnes que j'ai en face de moi, essayez de faire de même Monsieur Etcheto plutôt que de me traiter de quelqu'un qui fait des constats d'huissier. Je suis avocat, je ne suis pas huissier, peu importe, je n'ai pas de mépris pour un métier quel qu'il soit, pas plus pour celui-là que pour aucun autre. Et puis surtout je croyais que nous étions à une séance du conseil municipal de la ville de Bayonne, je pensais que nous étions en train de parler du budget 2014 de la ville de Bayonne et de rien d'autre. Donc je ne répondrai pas à ces attaques car elles sont hors du sujet qui nous a été proposé, et je demande maintenant à Monsieur Michel Soroste de répondre aux arguments techniques, puisqu'il y a un certain nombre de points techniques qui malgré tout ont été évoqués.

M. Soroste : Sur les points techniques, le fait que les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,5 % et les recettes de 2,2 %, vient de l'impact des 600 000€ et cela impacte aussi la différence au niveau de la capacité de l'autofinancement.

Dès cette année, on mesure l'impact de la baisse de la dotation globale. Je voudrais répondre globalement quelque chose qui me paraît important. Je ne veux pas répondre, tout reprendre dans le détail, je crois qu'on est tous d'accord sur l'évolution, mais j'ai un espoir. Il y a un espoir malgré tout, dans la vie il y a toujours des espoirs, quand il y a des problèmes il faut chercher des solutions, il ne faut pas pleurer, taper et aller voir chez le voisin. Il y a un espoir qui est important heureusement, alors on va le saisir un peu contraint et forcé, mais on va le saisir, c'est la mutualisation.

Je peux vous donner une information, si Monsieur le Président de l'agglomération me le permet. Hier soir je crois savoir qu'il m'a donné la délégation de la mutualisation à l'Agglomération et je vais m'en occuper, vous pouvez me faire confiance. Je ne sais pas ce que l'on fera mais on va s'en occuper. On est au niveau d'une agglomération qui compte cinq communes et je pense que la mutualisation va nous permettre de dégager plus de 50 000 €, ou alors je serais vraiment très mauvais, dans six ans vous me le diriez et je l'accepterais. A condition que vous me le disiez gentiment mais je l'accepterais. Trêve de plaisanterie, je crois que là il y a vraiment une piste, il y a plusieurs pistes, on est bien d'accord. Mais je crois que ça, c'est une vraie piste et Monsieur le Maire de Bayonne qui est Président de l'agglomération, me l'a confiée. Il connaît mon parcours, il sait ce que je fais, s'il me l'a confiée ce n'est sûrement pas pour ne rien faire et pour faire plaisir à tout le monde. Je ne suis pas là pour déplaire aux gens, mais je ne suis pas là pour leur faire plaisir. Si on parle de mutualisation, il faudra bien trouver des axes intelligents pour mutualiser. Pour répondre à la remarque de Monsieur Etcheto, mais que j'accepte, les recettes commencent à augmenter moins vite que les dépenses, ça c'est pour 2014, pas d'inquiétude pour les raisons que j'ai indiquées précédemment, donc en 2014 on s'en sortira. Mais j'ai annoncé un certain nombre de mauvaises nouvelles, je vous ai parlé de l'électricité, 500 000 € de moins, ce qui n'est pas négligeable au niveau de la commune. On sait donc qu'il va y avoir un travail à faire dès septembre 2014 pour le budget 2015 qui va être en baisse ; si les recettes descendent par rapport aux années précédentes, ou si les recettes augmentent moins vite que les dépenses, il faut regarder les dépenses.

Il n'y a pas beaucoup d'actions, il faut prendre les dépenses et regarder ce que l'on peut faire. Ce n'est pas forcément diminuer les services que l'on rend à la population, c'est optimiser. Il y aura peut être des choix à faire, mais ce sont des choix politiques et Monsieur le maire aura des choix peut être difficiles à faire. On lui donnera le maximum d'éléments d'information pour espérer que pour tous les bayonnais il fasse les bons choix. En dehors de faire des choix, il y a la mutualisation qui est un champ d'action extrêmement important. Vous parliez de Pau tout à l'heure, à Pau, la mutualisation est plus facile. Le contrôle de gestion, ils l'ont fait, c'est facile. J'étais entre autre à Montpellier toute la journée, j'ai eu un contact avec Tarbes où la situation est un peu similaire, les communautés sont tout à fait différentes. Mais je parlais de mutualisation et de contrôle de gestion, pour Tarbes et Pau c'est facile. Le Maire de Tarbes et le Maire de Pau l'imposent et tout le monde s'exécute. 24 élus de Tarbes sont représentants à l'agglomération, quand pour les autres communes il y en a un ou deux. Le patron c'est le Maire de Tarbes, ou le Président de l'Agglomération s'il est équivalent. A Pau c'est pareil, ils font un contrôle de gestion de la mutualisation, ils ont de l'avance par rapport à nous car que c'est plus facile. Nous, nous l'avons fait ici. Pourquoi les taux d'impôts n'ont ils pas augmenté ? Parce qu'on fait du contrôle de gestion depuis cinq ans. Mais il va falloir en faire partout, il va falloir en faire au niveau de l'agglomération. On a un caractère pédagogique, politique, qui est plus complexe qu'ailleurs, parce que bien que Monsieur le maire de Bayonne soit président de l'agglomération, il n'a pas 24 élus sur 33. Il faut donc discuter, dialoguer, convaincre, il y a un gros effort à faire qui est indispensable. On a une agglomération différentes des autres, on a beaucoup de choses dans notre région, il y a de bonnes choses, il y en a d'autres pour lesquelles c'est plus compliqué et cela en fait partie. Mais je crois que la mutualisation est vraiment un poste qui peut générer beaucoup de centaines de milliers d'euros sur le mandat et qu'on peut aller chercher les uns et les autres, pour optimiser à l'avantage de toutes les communes.

L'Agglomération donnera moins d'argent aux communes, mais elle peut donner une assistance ou aider à une assistance en mutualisant un certain nombre de choses dans l'intérêt de tous ses habitants. Voilà les éléments de réponse que je voulais apporter.

M. le Maire : Oui merci Monsieur Soroste. Je vais vous donner la parole Monsieur Etcheto. Mais auparavant, on n'a pas répondu à une proposition qu'a faite il y a quelques minutes Jean-Claude Iriart à savoir de dire qu'on pouvait travailler dans une logique d'expérimentation, et qu'un budget peut être aussi participatif. Inviter le territoire aussi à la réflexion, cette idée est intéressante, je propose qu'on l'a retienne. Maintenant, il suffit de la creuser mais je vois bien qu'elle renvoie à des ressorts qui sont extrêmement intéressants et importants, d'abord au respect qu'on doit avoir vis-à-vis de ceux qui vivent dans notre territoire et dont on ne peut penser qu'ils sont forcément incapables de comprendre ce que sont les préoccupations budgétaires.

Je crois qu'il y a là quelque chose à creuser, et Monsieur Iriart, et tous ceux qui voudront bien ici de l'opposition comme de la majorité, pourront creuser.

Il y a une demande de prise de parole d'Henri Etcheto et ensuite Florence Destin. Non ? Je croyais qu'elle demandait la parole. Martine Bisauta me disait qu'elle allait s'occuper entre autre, de la participation citoyenne et du dialogue citoyen sur le plan budgétaire, vous allez peut être vous rencontrer pour ça.

Monsieur Etcheto vous avez la parole.

M. Etcheto : Oui merci, très rapidement, une petite réaction, parce que les vieilles ficelles de « moi je ne vais pas répondre, mais je réponds quand même » sans avoir l'air de le dire, à mon jeune âge quand même ça ne m'atteint pas non plus. Donc, deux ou trois points. Le respect du résultat, je crois que le résultat de l'élection nous l'avons plus que respecté. Nous aurions été en mesure de déposer un recours qui aurait eu, je crois, quelques chances sérieuses d'aboutir vu le faible écart, nous ne l'avons pas fait parce que justement nous respectons le suffrage, nous estimons que la démocratie avec la loi électorale en vigueur que nous connaissons pour notre part est passée, il n'y a pas de problème là-dessus. Mais le problème, le débat politique n'est pas éteint pour autant, au contraire, et je crois que les assemblées délibérantes comme notre conseil municipal est le lieu de l'échange et du débat politique dans la ville, sinon je dirais où prendra t-il prendra corps ? Je crois qu'il y a tout-à-fait légitimité, il est tout-à-fait justifié d'avoir un échange y compris là-dessus, c'est la première fois que nous le faisons d'ailleurs en public, puisque cette représentation municipale est issue des dernières élections. Entre nous je crois que c'est la moindre des choses, ce n'est pas parce que les deux derniers conseils municipaux, les deux premiers de la mandature, sont passés de manière extrêmement formelle comme une lettre à la poste, qu'on va s'accommoder de ça, c'est le lieu ici du débat démocratique.

M. le Maire : Aucun problème là-dessus Monsieur Etcheto, vous aurez la parole autant de fois que vous la demanderez, et en l'occurrence vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas la parole et que je vous interromps, regardez, vous poursuivez....

M. Etcheto : Là vous m'interrompez en l'occurrence....

M. le Maire : Ecoutez monsieur, ça fait un moment....

M. Etcheto : C'est une pirouette....

M. le Maire : Voilà d'accord, vous aussi vous en faites donc.....

M. Etcheto : ça m'arrive, même si je n'ai pas la souplesse que certains voudraient peut-être, mais il n'y a évidemment aucune attaque politique, aucune attaque pardon, personnelle dans mon propos comme il n'y en n'a jamais. Je ne parlais jamais que de politique et si jamais j'interpellais Monsieur Etchegaray ou Monsieur le maire, c'est à titre évidemment de chef de sa majorité ou de détenteur de sa fonction, mais c'est uniquement son élection dont il a été question ou ses premiers pas de chef de la majorité. Donc à l'inverse, cette vieille technique du « je n'ai pas l'air d'y faire » mais moi je, alors écoutez, oui, un constat d'huissier, je ne crois pas que vous soyez huissier, donc je ne pensai pas que vous l'ayez pris pour vous. Par contre excusez-moi mais les réflexions sur les enseignants on les a entendus tout au long de la campagne de votre propre bouche.

M. le Maire : Je ne parle pas des enseignants moi

M. Etcheto : Je les ai entendues, donc les attaques personnelles, je n'ai aucune leçon et nous n'avons aucune leçon à recevoir de ce côté-là

M. le Maire : Des enseignants il y en a partout autour de cette table chez nous aussi...

M. Etcheto : Si vous voulez, oui mais enfin, on vous a entendu faire des réflexions de ce type là...

M. le Maire : Mais Monsieur Etcheto c'est fini la campagne.

M. Etcheto : Je n'en aurai pas parlé si vous n'aviez pas fait l'allusion, ici il n'y a jamais de notre côté d'attaque personnelle....

M. le Maire : D'accord.

M. Etcheto : sur les personnes ; par contre on parlera de politique, ça c'est évident.

M. le maire : Eh bien écoutez, il n'y a aucun problème pour parler de politique, moi j'aime la politique aussi, et je n'aime que ça la politique, et rien d'autre. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas, donc on va pouvoir passer au vote pour ce premier budget.

M. Soroste : Monsieur le Maire je vais lire la formule

M. le maire : Lisez la formule

M. Soroste : Officielle, je lis la formule : en application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2014 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

M. le maire : Je mets aux voix cette délibération, c'est-à-dire ce budget, y a-t-il alors des abstentions ? Donc nous notons les abstentions telles qu'elles ont été annoncées tout à l'heure, il n'y aura pas de problème là-dessus, y a-t-il des votes contre ?

Le budget est voté à la majorité requise, puisque bien sûr, tous les autres votent pour par déduction.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s'abstiennent.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

2. Budget primitif 2014 – Budget annexe de l'eau (rapporteur : M. Soroste).

M. le maire : Nous passons donc au budget annexe de l'eau, Monsieur Soroste.

M. Soroste : Oui Monsieur le maire, alors budget primitif donc budget annexe de l'eau. Comme je le disais précédemment, c'est notre régie, cela fait partie de notre patrimoine, de notre ADN, nous avons une régie des eaux.

Je dis cela mais vous savez qu'il y a six ans, j'avais été contacté dès que j'ai été élu par des gens que ça aurait intéressés mais ils ne sont pas restés longtemps en face de moi. Ce n'est pas qu'ils étaient méchants, mais c'est que la régie de l'eau il n'y a pas à discuter. Je crois que quand on est bayonnais, il n'est pas question que la régie de l'eau, la régie de stationnement et pour ce qui me concerne les arènes, sortent de la municipalité, c'est mon opinion personnelle.

Revenons au budget 2014 de la régie des eaux. Cela va aller assez vite parce que c'est assez constant. Je rappelle les principaux chiffres surtout pour nos nouveaux collègues, les recettes de fonctionnement représentent 12 M€, 12,7 M€ en 2013.

Les charges de fonctionnement 11,4 M€ c'était 11 M€, vous voyez donc que c'est quelque chose qui est assez constant. La régie de l'eau représente presque 13 M€, ce n'est quand même pas une petite régie, c'est une régie qui fonctionne très bien. Sur le plan financier je vais aller à l'essentiel, vous voyez qu'on dégage une capacité d'autofinancement brute de 1,9 M€ et en 2013 c'était 1 M€.

Je passe aux investissements. Si vous avez des questions vous m'en poserez mais je crois qu'il faut aller à l'essentiel. Sur l'investissement nous avons des dépenses d'investissement que nous prévoyons, surtout les travaux pour 3,5 M€ qui sont financés avec un recours à l'emprunt de l'ordre de 1,8 M€ en théorie.

Un peu plus de détail concernant la section de fonctionnement. Les recettes représentent 12,7 M€ contre 12,2 M€, les dépenses de fonctionnement j'ai dit 11,4 M€ contre 11 M€, les charges de personnel s'établissent à 1,7 M€. Vous voyez donc que par rapport à la totalité des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel ne font que 10 %, ce qui est relativement peu. Les dépenses générales achats et charges externes s'élèvent à 1,2 M€ (+ 5,9 %) et incluent le crédit pour l'étude de géo-localisation des réseaux d'adduction d'eau potable.

Les charges financières qui s'élèvent à 0,15 M€, continuent à décroître, aucun emprunt n'a été souscrit en 2013, de même que les charges exceptionnelles qui sont là pour mémoire.

Les dotations aux amortissements sont en revanche en nette augmentation, car à l'issue d'un audit il y a quelques années, un plan d'investissement très important sur les canalisations notamment avait été décidé ; nous maintenons ainsi l'outil de manière extrêmement performante, et nous avons des amortissements sur ces investissements. Cela explique que la dotation aux amortissements augmente.

Au final, la section d'investissement ressort à 1,7 M€, pardon le virement à la section d'investissement ressort à 1,26 M€ et la capacité d'autofinancement brute à 1,9 M€.

Un peu plus de détail concernant la section de l'investissement, concernant les dépenses d'équipement, j'ai annoncé tout à l'heure 3,54 M€ de travaux, c'est le même niveau qu'en 2013. Les cinq grands postes sont : le renouvellement des conduites de transport, je viens d'en parler, pour 1,62 M€ rien que pour l'année 2014, l'amélioration du système de distribution pour 0,7 M€. La protection des captages s'élève à 0,17 M€ et la réhabilitation des réservoirs à 0,66 M€. Les autres dépenses d'équipement représentent 0,24 M€. Voilà l'ensemble de ces 3,5 M€ c'est essentiellement les conduites de transport.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'autofinancement net pour 1,6 M€ et par les recettes provenant du P.A.E., soit 0,49 M€. Le recours à l'emprunt est donc inscrit à hauteur théorique là aussi de 1,9 M€. Voilà comment l'équilibre se fait, la régie des eaux fonctionne très bien, il n'y a aucune raison de penser qu'il n'en sera pas de même en 2014.

M. le Maire : Il y a des questions ? Monsieur Bergé. Allez-y, vous avez la parole.

M. Bergé : Je suis très heureux de constater l'enthousiasme de Michel Soroste pour les régies.

M. Soroste : Il n'est pas nouveau

M. Bergé : Je suis très touché également de constater que la régie des eaux fonctionne très bien, donc peut être vous allez pouvoir donner suite à nos propositions : Monsieur le maire, mes chers collègues, avant de vous poser quelques questions sur votre vision de la gestion de la régie des eaux municipales, vous m'autoriserez à faire quelques rappels sur les principes de la gestion en régie qui a pu être un peu caricaturée pendant la campagne électorale.

Qu'est-ce que la gestion en régie ?

La régie est un mode de gestion des services publics dans lequel la personne publique assure directement la gestion du service public. Dans ce mode opératoire, la personne publique prend en charge les aspects stratégiques et opérationnels de la gestion du service public. La stratégie est donc maîtrisée par la personne publique, c'est-à-dire dans ce cas précis, la commune.

Trois éléments caractérisent en principe toute régie.

En premier lieu, le personnel est directement recruté par la personne publique que ce soit des fonctionnaires ou des contractuels.

En deuxième lieu, les biens nécessaires à l'exploitation du service public appartiennent à la personne publique, donc maîtrise également des biens publics.

En troisième lieu, le financement de la gestion du service public en régie est assuré par le budget de la personne publique, qui doit être rendu en équilibre, donc soucieux de bonne gestion de la régie publique.

Quels sont les différents types de régies ?

Il y a une régie simple ou directe, le service public ne se distingue pas des autres services de la personne publique à laquelle ce dernier est rattaché.

La régie indirecte ou autonome se caractérise par sa relative autonomie. A ce titre, ce type de régie fait l'objet d'un budget spécial annexé au budget de la commune. L'article L.2221-11 du CGCT prévoit que les produits des régies dotées de la seule autonomie financière, y compris les taxes ainsi que les charges, font l'objet d'un budget spécial annexé, il me semble donc que nous sommes dans ce cas précis aujourd'hui.

M. Millet-Barbé : Ca fait 100 ans qu'on le fait.

M. Bergé : Pardon ?

M. Millet-Barbé : Ca fait 100 ans qu'on le fait.

M. Bergé : Oui merci de me le rappeler et nous sommes très attachés à la régie et on va venir à cette question là, parce que comme je le disais il y a eu....

M. le Maire : Poursuivez M. Bergé, poursuivez

M. Bergé : Il ya eu énormément de caricatures sur le terme de régie pendant la campagne électorale ; on avait l'impression à chaque fois qu'on parlait de régie que les chars Russes allaient débarquer sur la place de la République de la Mairie, ce qui avait valu d'ailleurs quelques échanges assez savoureux pendant la campagne, nous répétons que les seuls chars qui ont défilé à Bayonne ce sont les chars des Fêtes de Bayonne et non les chars Russes. Il n'empêche que maintenant nous souhaiterions connaître votre position sur la gestion en régie de l'eau, puisque là vous reculez de 100 ans, puisque votre position rendue publique lors de la campagne électorale par le CADE, laissait sous-entendre la possibilité de passage de gestion à un fermier. Il nous semble aujourd'hui important de clarifier cette question pour le mandat vis-à-vis des bayonnais et des employés de la régie. Votre réponse au CADE, avec les commentaires du CADE, laissait sous-entendre la possibilité d'un passage à un fermier. Je vous demande juste de clarifier.

M. le Maire : Laissait sous-entendre, ah bon

M. Bergé : Ecoutez vous êtes le premier à vouloir utiliser des arguments, je vous demande juste de clarifier, c'est une question.

M. le Maire : Je vais répondre

M. Bergé : Voilà, je vous demande clarifier pour le mandat. Vous clarifiez une fois, on n'en parle plus c'est très clair.

Deuxième point, ma seconde question fait référence à une mesure que nous avons proposée dans notre projet, la mise en place d'une tarification progressive de l'eau.

L'objectif de cette mesure est de garantir la quasi gratuité de l'eau pour les usagers qui en feraient une utilisation vitale. Il s'agit d'une tarification en fonction de l'usage qui découle de l'eau. Son but est d'offrir une baisse de la facture en fonction des comportements vertueux et ainsi d'inciter à contrôler la consommation de cette ressource.

La ville de Libourne distingue l'eau vitale, l'eau utile et l'eau confort, avec une tarification spécifique et des volumes établis, en fonction de la catégorie.

La ville de Dunkerque a ajouté un coefficient familial, afin de ne pas défavoriser les familles nombreuses. Je tiens à souligner que ce n'est pas de l'exotisme français puisque ce sont des mesures qui ont été déjà généralisées en Italie et en Belgique.

Cette mesure nous apparaissant d'un point de vue social et environnemental pertinente, et vu la bonne santé de la régie, nous souhaiterions vous inviter à lancer une étude sur la faisabilité et la viabilité du modèle économique sur Bayonne, ainsi qu'une évaluation du taux d'équipement des logements bayonnais en compteur individuel, condition préalable à toute évolution. Ces éléments permettraient au conseil municipal de se faire une idée claire et objective de la pertinence d'une telle mesure.

Pour résumer deux questions : oui ou non confirme-t-on l'attachement de la commune de Bayonne à la régie des eaux municipales ? Deuxième question : êtes-vous prêt à étudier cette proposition d'étude sur une tarification progressive de l'eau avec les éléments que j'ai pu vous transmettre ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire : Merci, sur le budget il n'y a pas d'autres questions précises en dehors de ce que vous venez de dire ? C'est l'attachement à la régie oui ?

M. Bergé : Je suis obligé de répondre, vous me posez une question. Je vais quand même reprendre ce que vous a dit Henri Etcheto. Le débat sur la régie des eaux sur les possibles évolutions, justement sur la tarification puisqu'on parle du budget, le budget est établi à partir des recettes, notamment à partir de ce qui est facturé aux contribuables. Lorsque j'évoque la possible mise en place d'une tarification progressive de l'eau il me semble bien que je parle du budget de la régie des eaux, on est bien d'accord Monsieur le Maire.

M. le maire : Mais complètement on est dans le sujet, je ne disais pas le contraire, mais le contenu du budget j'essaye de voir si vous aviez une question...

M. Bergé : Mais le contenu du budget, on a pu constater comme a dit M. Soroste et je l'en ai félicité, justement du bon équilibre et de la bonne santé de la régie des eaux d'où l'intérêt de ma proposition. Je reste à votre disposition.

M. le maire : Donc, c'est un satisfecit du budget de la régie des eaux. Je vais répondre très rapidement concernant la régie, je vous remercie du cours de droit administratif que vous nous avez fait sur la distinction entre la régie comme mode de gestion et les autres. J'ai l'impression de revenir un peu en arrière, j'ai été 7 ans maître de conférences à l'Université, et je faisais un cours de droit administratif, qui reprenait ce que vous dites. Mais c'est très bien, vous avez raison de le dire, vous êtes ici dans une ville qui a une culture de la régie, nous sommes ici tous attachés à la régie. Alors la régie dont on parle, c'est celle du stationnement dont il fût question tout à l'heure, et ici la régie des eaux.

Cet attachement est historique, il tient effectivement à la propriété des sources, c'est ce que Michel Soroste rappelait tout à l'heure. Effectivement nous avons eu des maires qui se sont succédé et qui ont fait un travail exceptionnel là-dessus, cela nous donne une autonomie extrêmement importante là-dessus.

Donc moi je vous confirme, je ne sais pas où vous avez entendu parler de fermage, alors s'il y a une ambiguïté je la lève, je suis pour la régie, le maintien de la régie des eaux sans aucun problème.

Pour ce qui est de la proposition que vous faites, je la trouve intéressante, maintenant vous l'avez exposée un peu rapidement. Sur ce modèle économique basé sur un compteur individuel, moi je dis pourquoi pas ? Ça pourrait effectivement être présenté dans le cadre de la commission qui est compétente, ça concerne effectivement l'avenir. Toute proposition de cette nature me paraît recevable, en tout cas mérite d'être étudiée.

En ce qui concerne l'eau d'une manière plus générale, il se trouve que j'ai été pendant 9 ans Président du principal syndicat d'eau potable de l'agglomération. Mais cela concerne assez peu la ville de Bayonne, puisque le syndicat mixte de l'Usine de la Nive produit de l'eau certes, mais dont Bayonne n'est pas directement bénéficiaire car elle a en propriété des sources et elle fonctionne en régie.

Par contre, ce syndicat fait un travail, je ne parle pas de moi, je parle des 26 communes qui sont regroupées dans ce syndicat, et qui montrent l'importance qu'il y a à s'attacher au service public de l'eau potable, c'est extrêmement important.

D'ailleurs avec nos voisins landais, on fait un travail exceptionnel, ce qui montre bien que lorsqu'on a des intérêts communs on y arrive. On a donc mené une politique de l'eau à l'échelle des deux départements, la partie pays basque des Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes pour effectivement constituer un syndicat qui s'adresse quasiment à 200 000 personnes l'hiver et, eu égard à la population saisonnière, le double l'été.

C'est pour dire que nous avons nous ville de Bayonne, cette culture de la régie qu'il faut maintenir pour des raisons historiques et des raisons aussi de conviction. Malgré tout, on est dans une logique de regroupement et même si l'on peut espérer maintenir le principe de la régie concernant la ville de Bayonne, il n'empêche qu'autour de nous des choses s'organisent, autour de ce syndicat mixte de l'Usine de la Nive. Il se trouve que j'ai rencontré hier le nouveau Président de la communauté d'agglomération du Sud Pays Basque, Monsieur Peyuco Duhart, qui a demandé lui aussi à pouvoir éventuellement travailler avec le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive pour une interconnexion avec le Sud.

Donc, on a déjà fait l'interconnexion au Nord avec les Landes, l'interconnexion au Sud avec le Sud Pays Basque jusqu'à la frontière espagnole. Cela montre que la politique de l'eau, et vous avez raison de le dire ici, dont on parle peu souvent dans l'enceinte du conseil municipal -je l'ai souvent regretté moi-même dans les responsabilités qui furent les miennes jusqu'à maintenant- cette question de politique de l'eau, devrait être abordée beaucoup plus souvent. Il en est de même de la politique tarifaire qu'il y a autour de ça.

Je reviens à votre proposition du modèle économique. Pourquoi pas Monsieur Bergé ? Il faut l'étudier dans le cadre de la commission compétente. J'invite les collègues en charge de ces sujets dans ma majorité, à bien vouloir s'y pencher avec vous, bien évidemment au sein de la commission dont vous ferez parti parce que vous l'aurez demandé.

Voilà, merci, y a-t-il, ... oui une intervention ?

Alors tu annonces le vote.

M. Soroste : En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2014 du budget annexe de l'eau présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Je mets donc aux voix ce budget, vous allez me dire ... Oui allez-y

M. Etcheto : Par simple logique on déclinera notre abstention sur le budget primitif, on la décline donc sur les votes budgétaires liés, jusqu'au vote n° 5 inclus.

M. le Maire : 5 inclus Monsieur Etcheto, d'accord. Sur ce vote là c'est une abstention, c'est que vous avez dit. M. Iriart et M. Nogues

M. Iriart : Oui je ne reprends pas les propos que j'ai exprimés tout à l'heure. On aura la même posture sur l'ensemble des budgets correspondants et j'en profite juste pour indiquer que nous partageons aussi l'idée de la pertinence concernant l'examen d'une tarification progressive sur l'eau. Cela peut permettre effectivement de rendre accessible au titre d'un véritable service public ce qui concerne ce qu'on appelle l'eau vitale et je crois que ça mérite au moins d'être examiné.

M. le maire : Absolument M. Iriart. Donc vous vous abstenez là-dessus avec M. Nogues. Donc vous avez bien noté les services, abstention de l'opposition. En ce qui nous concerne, nous votons pour. On va passer au troisième budget annexe des parcs de stationnement, M. Soroste.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s'abstiennent.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Budget primitif 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement.

M. Soroste : Le budget annexe des parcs de stationnement, ça aussi c'est important pour notre ville.

En euros c'est un peu plus faible que la régie des eaux mais cela reste significatif. Je vous rappelle que nous avons 6 parcs de stationnement couverts, Paulmy, Tour de Sault, Sainte-Claire, Vauban, la Gare et Belfort et nous avons 11 parcs de surface fermés par barrière, exemple de Gaulle, tous gérés en régie directe.

En 2014, deux évènements majeurs viennent modifier la présentation du budget :

1 – la mise à jour de l'actif comptable qui a été réalisé l'an dernier, se traduisant par un accroissement très significatif des dotations aux amortissements et une hausse de la reprise en section d'exploitation du produit des amendes de police.

2 – le démarrage de l'exploitation du parc Belfort depuis début avril 2014.

Il est évident que ces deux évènements ont un impact sur les chiffres.

Au niveau du fonctionnement nous prévoyons les recettes de fonctionnement à 3 600 000 € contre 3 000 000€, donc une hausse de 20 %. Un nouveau parc, évidemment on aura de nouvelles recettes.

Concernant les dépenses, les charges à caractère général ne sont pas impactées de manière très significative puisqu'elles passent de 930 à 985 000 €, les charges de personnel de 1 075 000 € à 1 131 000 €. Le total des dépenses de gestion courante fait 2 153 000 € mais ce qui change dans les charges, c'est la dotation aux amortissements. Les amortissements, je rappelle ce que c'est. Quand on fait des investissements utilisables sur plusieurs années, par exemple sur 10 ans, c'est 1/10^e qui passe en charge pendant toute la durée d'exploitation. Il est évident que les parcs de stationnement sont amortis sur une longue durée.

Ainsi cela fait de gros amortissements mais sur des périodes assez longues. La dotation de l'amortissement passe de 700 000 € à 1 200 000 €, soit 500 000 € de plus, ce qui fait monter les dépenses de fonctionnement qui atteignent 3 600 000 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, on constate une forte hausse à cause des amortissements avec le nouveau calcul. Les charges à caractère général j'en ai parlé et le personnel aussi.

En recettes de fonctionnement, les droits de stationnement s'élèvent à 3 000 000 € à Bayonne ; cela est important et représente une progression de 2,7 % par rapport à 2013.

La section d'investissement pour 2014. Les dépenses d'investissement totalisent 1 300 000 €, soit une forte baisse par rapport au budget de 2013 qui était à 5 600 000 €. Mais Belfort est terminé, donc on est en période de fin d'investissement en 2014 par rapport à 2013. En 2013, il y avait des crédits importants pour le parc Belfort mais il y avait également la rénovation du parc Paulmy qui a été un grand succès. Le parc Paulmy fait partie de la génération de ceux qui l'ont connu depuis très longtemps et qui n'y allaient pas beaucoup parce qu'il était mal éclairé, et notamment les dames n'aimaient pas trop y aller ; il y a eu de gros efforts de fait parce qu'il y avait la Poterne à la sortie. Il y a eu de l'argent investi et je crois que cela a été vraiment un bon investissement puisque les résultats sont spectaculaires au regard du nombre d'abonnements ; il a même fallu freiner les abonnements en raison d'un problème de capacité.

Ce parc de stationnement couvert qui était vieillissant et insatisfaisant au niveau de la sortie ou de l'entrée, est maintenant spectaculairement fonctionnel. Cela joue sur le budget d'investissement puisqu'on n'a plus rien cette année et qu'on avait plus de 5 millions d'euros l'année dernière.

Voilà pour les dépenses.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, qui s'élèvent à 2 900 000 €, on a une prévision de 1 700 000 € pour les produits des amendes de police et 1 200 000 € pour les dotations aux amortissements.

Les recettes d'investissement s'avèrent ainsi supérieures aux dépenses en 2014, situation qui permet de présenter cette section en suréquilibre au sens de la réglementation budgétaire, avec un excédent de 1 570 000 €. Il est précisé que cet excédent, cumulé avec celui dégagé par les comptes de 2013 qui étaient déjà en excédent pour 1 590 000 € permettra de financer le solde d'acquisition du parc Belfort sans emprunt, pour 3 000 000 € en dépenses reportées.

Voilà le budget des stationnements, s'il y a des questions.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce budget, des interventions ? Il n'y en a pas. Je propose de mettre aux voix.

M. Soroste : Il y a une formule juste avant peut être, en application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2014 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : J'ai bien noté que vous vous absteniez sur cette délibération également.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s'abstiennent.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

4. Budget primitif 2014 – Budget annexe de l’assainissement non collectif.

M. Soroste : C’est le troisième budget annexe qui est vraiment l’annexe de l’annexe puisque c’est l’assainissement non collectif, c’est un budget qui est équilibré à 32 000 €. S’agissant d’une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués sont HT.

En dépenses nous avons 25 000 € et en application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d’approuver le budget primitif 2014 du budget annexe de l’assainissement non collectif, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Merci. Pas de question ? On met aux voix.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s’abstiennent.

M. Iriart et M. Nogues s’abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : On en arrive au cinquième rapport qui concerne le vote des taux d’imposition dont on nous a dit tout à l’heure que les taux n’augmentaient pas mais que les bases, elles, augmentaient.

5. Vote des taux d’imposition pour l’année 2014.

M. Soroste : Exactement M. le Maire nous proposons pour la sixième année consécutive de maintenir les taux à Bayonne. Je rappelle aussi que les taux à Bayonne, à l’affichage, notamment à la taxe d’habitation, présentent un taux élevé mais les abattements dans notre ville sont élevés. J’ai commencé le comparatif avec les villes de l’Agglomération, ça n’a rien à voir chez les autres et chez nous. On a un abattement là aussi historique, je rappelle notamment que la taxe d’habitation présente un abattement de 19 % pour toutes les bayonnaises et tous les bayonnais, 19 % d’abattement à la base, alors que le maximum légal est 15 %. Alors pourquoi a-t-on 19 ? Parce qu’à Bayonne il y a toujours eu 19. Et quand la loi, il y a 25 ans je crois, est passée à 15, les gens qui étaient à 19 pouvaient rester à 19. Et le maire de l’époque qui était Henri Grenet avait maintenu 19 pour les bayonnais. On est donc toujours à 19. Il est évident que tout le monde n’est pas comme nous. C’est un exemple mais il y en a d’autres. Il y a d’autres abattements très forts à Bayonne mais les taux, c’est important ; on ne peut voter que les taux puisque les abattements on ne les a pas remis en cause depuis des années, et des années. Et maintenant il ne faut pas le faire parce qu’il y a un impact, je ne veux pas rentrer dans la technique mais on ne peut faire ce genre de choses que si on est d’accord avec la communauté. Parce qu’on peut se retrouver, je ne vais pas rentrer dans la campagne électorale, surtout pas, mais il y a eu des erreurs de dites et d’écrites parce que si on touche les taux à Bayonne, on pourrait très bien se retrouver à prendre de l’impôt.

Certains proposaient des choses qui faisaient prendre de l’impôt aux Bayonnais pour le donner à l’Agglomération. Bien joué. Je crois qu’il faut surtout éviter cela. Avant de toucher les taux et les abattements si vous permettez, je suis en charge de la fiscalité à l’Agglomération, je vais quand même regarder de très près et surtout m’assurer que les Bayonnais ne soient pas impactés et conduits à prendre de l’argent pour le donner à des gens qui sont plus riches que nous. Ça n’est quand même pas trop malin et pour notre part, on va essayer de ne pas tomber dans ce piège.

Ceci dit, on propose de laisser les taux au même niveau, exactement au même niveau. Je vous les rappelle, c'est 26,44 pour la taxe d'habitation avec la réserve des abattements forts dont j'ai parlé, le foncier bâti 19,32 et le foncier non bâti 48,97. Vous voyez que cela ne rapporte à la commune que 74 000 €. Ce qui rapporte, c'est la taxe d'habitation, on prévoit 15 800 000 € et la taxe foncière bâtie 11 900 000 €, soit un total de 27 828 000 € de prévu comme recettes fiscales sur ces trois impôts. Il est proposé pour la cinquième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui resteront ainsi au même niveau qu'en 2009.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

M. le Maire : Merci M. Soroste, y a-t-il des demandes, des prises de parole ? M. Iriart.

M. Iriart : Juste pour préciser que nous avons compris cette délibération, nous avons compris qu'elle portait sur la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette décision là, nous y sommes favorables, puisqu'en décidant de ne pas les augmenter vous décidez aussi de ne pas les baisser. On est heureux de voir aussi que certaines velléités, que quelques composantes de votre majorité avaient exprimées au cours de la campagne électorale, quant à une baisse éventuelle des taux, ne sont pas effectives. Donc, nous partageons pleinement cette décision de maintenir les taux d'imposition et la maîtrise budgétaire de la municipalité.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Soroste : juste un mot M. le Maire pour répondre à cela, étant donné que je fais partie de l'équipe qui a proposé cette baisse. Je dis que c'était possible, j'en suis un peu l'initiateur, sur 6 ans article 1, article 2 on a fait 18 % des voix, donc ça veut dire qu'il y en a 82% qui n'en voulaient pas. Donc amen, je suis démocrate, je m'incline, je paierai ma taxe comme les autres. Je plaisante... mais c'est comme ça.

M. le Maire : M. Soroste fait taxe honorable ou amende honorable, comme on voudra. On peut donc mettre cette délibération aux voix.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

6. Subventions attribuées pour l'année 2014.

M. Soroste : Oui M. le maire, les subventions, je l'ai dit mais je le répète, si vous regardez le rapport de la Cour des Comptes de 2013, le rapport le signale aussi, c'est une des caractéristiques de notre ADN Bayonnais. On fait des subventions par rapport à la taille de notre ville et de notre budget, c'est notre histoire, c'est comme ça. Les subventions attribuées pour l'année 2014 constituent un poste très important.

Comme chaque année de nombreuses associations ont adressé à la ville une demande. Vous avez le tableau en annexe pour un total de 4 220 674 €, non compris la subvention à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro qui est une délibération spécifique que nous verrons après. Globalement, notre commune consacre au titre des subventions aux associations de l'ordre de 5 millions d'euros.

Il est rappelé en plus qu'un certain nombre d'associations bénéficient également d'une aide en nature ; il y a une mise à disposition de locaux. Un état récapitulatif de ces aides est annexé au compte administratif. Alors il est proposé de reconduire ce qui était fait en 2013 et c'est un budget là aussi de transition. Il n'y a pas eu de décisions dans cette proposition M. le Maire, très modificatives par rapport à ce qui a été fait les années précédentes. On ne peut pas pénaliser les associations mais on les a sensibilisées pour les années à venir. Il y a beaucoup d'organismes publics, de conseils généraux, régionaux ou autres, qui commencent à baisser les subventions aux associations. Nous, nous les maintenons mais il faut alerter les personnes sur le fait que nous ne savons pas si nous pourrions les maintenir sur les cinq ans à venir. Il est important de les sensibiliser aux financements publics. Voilà ce que je voulais dire. La liste est annexée au document.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Mme Capdevielle ?

Mme Capdevielle : Je vous remercie M. le Maire et mes chers collègues. La vie associative bayonnaise, et on le sait tous, est extraordinairement riche. Nos associations locales jouent quasiment toutes un rôle exceptionnel reconnu, qu'il s'agisse de lien social, de citoyenneté ou de solidarité. Permettez moi, puisqu'on parle ici des subventions aux associations, on ne le fait pas assez souvent, de rendre hommage à tous ces bénévoles désintéressés, qui œuvrent au quotidien pour cette vie associative, pour nos enfants, pour nos anciens, pour nos aînés, pour nous-mêmes d'ailleurs, et qui pour la plupart remplissent une véritable mission de service public. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle nous voterons pour cette délibération, tout simplement parce que nous nous devons de les accompagner avec l'argent public, de faciliter leurs activités et de contribuer financièrement à leur mission. Justement, s'agissant de l'attribution de fonds publics, votre majorité s'était engagée lors du précédent mandat, dans ce très vaste chantier, reconnaissons-le avec vous, d'une élaboration de règlement d'interventions entre notre commune et les différentes associations bayonnaises.

Ces règlements d'intervention doivent aller très largement au-delà des conventions types annuelles ou pluriannuelles qui sont signées. Ces règlements d'intervention ont principalement pour vocation à ce que chacune des parties cosignataires s'engage autour de critères préalablement et contractuellement définis.

Par exemple, mais ce ne sont que des exemples, critères d'animations culturelles, la participation à certaines manifestations municipales, l'ouverture au public ou à certains types de publics mais encore des efforts liés au développement durable, à des économies d'énergie, à des pratiques éthiques, par exemple pour des associations sportives à des efforts en faveur du sport féminin qui en a bien besoin, de l'accès aux personnes également à mobilité réduite. Ainsi, c'est ce qu'on vous propose, en toute transparence parce que c'est ce qui est le plus important, chacun s'engage sur des critères précis, contractuellement définis et notre commune ainsi, peut en toute transparence développer des politiques publiques fortes, des politiques publiques innovantes en s'appuyant justement sur ce réseau associatif qui est particulièrement riche et varié dans notre commune.

Alors très simplement, on vous renouvelle encore une fois cette demande qui s'inscrit dans des pratiques très démocratiques qui sont fondées sur la transparence et sur le partenariat. Comme je l'ai dit, c'est donc un nouvel appel que l'on vous lance, mais compte tenu d'ailleurs de l'urgence pour l'ensemble de ces associations telles qu'elles sont listées ici, et pour le service public qu'elles rendent à nos concitoyens, il est évident qu'à ce stade des débats, nous votons favorablement cette délibération.

M. le Maire : Merci Mme Capdevielle. Allez-y M. Nogues, vous avez la parole.

M. Nogues : Monsieur le Maire nous nous abstiendrons sur cette question car nous n'avons pas d'information sur les demandes qui ont été faites ni sur les critères d'attribution qui ont déterminé ces choix. Dans un souci de transparence, nous demandons que nous soient communiqués les critères d'affectation de ces subventions aux associations ainsi que la liste de l'ensemble des demandes satisfaites ou non. Bien sûr nous avons pris connaissance de l'annexe avec toutes les subventions qui sont octroyées à toutes les associations. Merci

M. le Maire : Merci M. Nogues, je propose de répondre et s'il y avait un complément M. Michel Soroste le ferait éventuellement pour chacune des questions.

Je prends d'abord votre question M. Nogues. Pour des raisons d'ordre pratique vous comprenez bien qu'on n'a pas réuni les commissions correspondantes mais généralement c'est ce qui se fait, enfin c'est toujours ce qui se fait. On voit dans les commissions correspondantes les demandes de subventions, elles sont évoquées en présence des membres de la commission composée des membres de la majorité et de l'opposition, donc ça ne va pas se renouveler mais le calendrier est ainsi fait que nous n'avons pas pu y procéder.

Par contre vous demandez des renseignements dès maintenant, il n'y a aucune raison que nos services ne vous adressent pas la liste de ces demandes pour que vous puissiez les voir telles qu'elles ont été formulées.

Deuxième chose, et je vais là répondre un petit peu à Mme Capdevielle. D'abord on aura tous compris que pour des raisons de trésorerie, il nous est apparu nécessaire dès maintenant de prendre cette délibération. En effet, les associations ont besoin de trésorerie, nous sommes déjà au début du mois de mai, et ces associations ont l'habitude de recevoir ces sommes dès le mois de mars.

Alors bien sûr, on doit se poser les questions que vous dites Madame Capdevielle et vous avez tout à fait raison de le dire ; la question des critères, il faut la rendre conventionnelle, et ce sont des propositions qui ont été faites ici, ce sont des points sur lesquels pendant la campagne nous avons-nous aussi conclu dans ce sens.

Donc il y a lieu de remettre à plat les choses avec ces associations, qu'il s'agisse ou non des associations qui sont liées avec nous par une convention, il ne s'agit là que des associations qui perçoivent plus de 23 000 €, ce sont déjà des sommes importantes. Mais même en deçà, on peut imaginer que ces contrats soient des contrats d'objectifs, des contrats dans lesquels les critères dont vous parliez et d'autres auxquels on pourrait penser, soient évoqués pour bien vérifier que ces associations que nous aidons participent d'une manière ou d'une autre au bien public.

Il se trouve qu'avec Mme Lauqué, et c'est le pur hasard, c'était il y a trois jours, nous étions à la Table du Soir pour participer avec les bénévoles à une manifestation à laquelle ils nous ont invités. On a vu avec beaucoup de plaisir et on l'a découvert aussi pour partie, que nombre d'associations dont on parle, sans le dire, participaient financièrement au fonctionnement de la Table du Soir en versant des chèques, là 1 000 €, là 2 000 € voire davantage. Parfois on le savait et parfois on ne le savait pas.

Ce sont de bonnes nouvelles. D'autres associations constituent et préparent des repas qui sont servis une fois par semaine à cette même Table du Soir. Nous avons, vous avez raison de le dire, un réseau associatif qui fonctionne sur le principe de solidarité, il faut favoriser ce mouvement, il existe déjà. Mais il faut que dans le processus qu'on mettra en place et notamment les conventions qu'on doit préparer, ces critères là qui sont très variés et nombreux, puissent, -je donne quelques exemples parce qu'ils me viennent à l'esprit et il y a moins de trois jours que cela s'est passé- que tous ces critères puissent être pris en considération. Il est vrai qu'il y a des associations pour lesquelles on peut quelquefois se poser la question de savoir dans quelles proportions elles contribuent à l'intérêt de la ville. Je ne cite pas ces associations parce que ce serait injuste, quelquefois on peut se tromper mais je crois que toutes les associations vont accepter cette mise à plat car elles le demandent quand on en parle. Et lorsqu'on sera arrivé à cela, je crois qu'il y aura une transparence, on aura des conclusions et c'est ensemble, je dis bien ensemble, qu'on mettra en place un processus où les deniers publics viendront récompenser des actions associatives qui entrent dans ce qui est la politique de la ville.

Merci Mme Capdevielle. Je vous propose que l'on passe aux voix. Y a-t-il des absentes ?

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

ADMINISTRATION GENERALE

7. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire : Je vous rappelle que toujours en début de mandat nous sommes amenés à fixer un petit peu les principes qui vont régir nos débats et notre organisation interne et donc l'article L.2121-8 du CGCT dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Ce document vous a été communiqué en annexe, vous avez pu en prendre connaissance, enfin je l'espère. Il a été modifié sur un certain nombre de points, je dirais toiletté par rapport à la fois dernière parce que les situations changent, le contexte est modifié sur le plan technique, les modes de communication aujourd'hui ne sont pas ce qu'ils étaient il y a 10 ans ; on a tenté autant que faire se peut, d'en tenir compte. S'il y a des demandes d'explication on va y répondre, des demandes de complément d'information, y a-t-il quoi que ce soit ? Non

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

8. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux.

M. le Maire : Exercice qui se pose toujours au moment où on s'installe et donc le CGCT prévoit la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Les indemnités sont fixées par référence à un indice brut terminal 1015 de la fonction publique territoriale sur lequel est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

S'ajoutent quelquefois des compléments qui peuvent exister lorsque la commune est considérée comme station touristique ou lorsque la commune est chef lieu d'arrondissement et en application de ce principe, l'enveloppe globale qui est autorisée est la suivante, vous le voyez dans le tableau qui a été présenté. Dans l'annexe qu'on vous a également communiquée, vous avez sous la forme d'un tableau, l'indication précise des rémunérations brutes qui sont proposées pour l'exécutif de la ville mais également pour les conseillers municipaux et donc l'indemnité du maire serait ici au taux maximal autorisé de 90 %, l'indemnité des adjoints ayant reçu délégation 33 % X 12 puisqu'il y a douze adjoints et le total de l'enveloppe globale, puisqu'il y a à la fois le maire et les adjoints, serait à 486 %.

Je pense que les choses sont beaucoup plus explicites dans le tableau tel qu'il vous a été présenté et qui était joint au projet de délibération. Je vous demande donc de fixer l'indemnité du maire à 31,83 % de l'indice brut terminal et non 90 comme le prévoit la loi, de fixer les indemnités des adjoints à 18,43 de l'indice brut qui est toujours le même, d'autoriser une majoration de 20 % sur chaque indemnité de maire et adjoint au titre du fait que Bayonne est chef lieu d'arrondissement ainsi que de 25 % de ces mêmes indemnités parce que la ville est classée station de tourisme et d'autoriser ainsi l'application de la majoration du fait de l'attribution de la DSU.

L'enveloppe globale autorisée n'étant pas atteinte, je vous demande de verser les indemnités aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation à hauteur de 20,36 % et de verser aux conseillers municipaux une indemnité à hauteur de 2,37 %.

Ces dispositions prennent effet à compter du 5 avril, date à laquelle le conseil municipal a été installé. Comme je le disais il y a un instant, le tableau qui vous a été remis donne des explications bien plus claires que les quelques phrases que je viens de lire.

Y a-t-il des demandes d'explication ou des prises de parole ?

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

9. Commission de délégation de service public – Fixation du délai de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.

M. Esmieu : La commune a confié par délégation de service public, d'une part la gestion du service de fourrière automobile, et d'autre part la création et l'exploitation d'un service de réseau de chaleur sur les Hauts de Bayonne. Les procédures liées au choix des délégataires et à la signature d'avenants éventuels aux conventions, nécessitent de requérir l'avis préalable de la commission de délégation de service public. Dans ce cadre, il convient de procéder à la constitution de cette commission qui aura une vocation générale pour la durée du mandat. Afin de pouvoir procéder à l'élection de ses membres lors d'une prochaine séance du conseil municipal, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes telles que décrites dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Esmieu. Il ne s'agit pas ce soir de composer cette commission mais de fixer les règles. Y a-t-il au regard de ce rapport des demandes d'explication ?

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je veux préciser juste ici qu'on va rentrer dans une série de rapports qui commence par le rapport 10 et qui va se terminer par le rapport 43, soit 34 rapports qui vont être présentés successivement. Je proposerai à l'issue de la présentation du rapport par mes collègues, les noms que nous proposons de la majorité municipale.
Oui M. Etcheto, vous voulez prendre la parole ?

M. Etcheto : Pour la bonne marche du conseil, peut être même plus rapide, nous ne prendrons pas part au vote sur toutes ces désignations qui sont des désignations où il est légitime que la majorité municipale représente la ville, à l'exception de 2 ou 3, où l'effectif permettra ou permettrait une représentation de l'opposition, et à ce moment là, je vous le ferai savoir, mais la règle générale ce sera une non participation au vote.

M. le Maire : M. Etcheto vous nous le signalez lorsque le principe que vous posez aura une exception, il n'y a pas de soucis

10. Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) - Désignation du délégué de la commune à l'assemblée spéciale.

Mme Durruty : La SEPA a pour vocation générale d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées. A ce titre, elle intervient principalement pour le compte des collectivités publiques, autour des métiers suivants : études, aménagement, construction et environnement. La Ville détenant 3,77 % du capital social de cette société d'économie mixte locale, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation en son sein, du délégué de Bayonne à l'assemblée spéciale des communes et groupements actionnaires de la SEPA.

M. le Maire : Je vous propose à défaut de demande expresse de votre part ou de l'un ou l'une d'entre vous, de procéder à un vote à main levée et d'éviter ainsi que l'urne circule et qu'on vote à bulletin secret.

Si vous le demandez on doit le faire mais si vous ne le demandez pas on peut ne pas le faire. J'estimerai donc à défaut de demande expresse de votre part, que ce n'est pas le cas. Je propose donc un vote à main levée pour ce vote là en vous disant que s'est porté candidat sur cette désignation M. Philippe Neys qui est le candidat proposé par la majorité.

Y a-t-il des absents ?

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désigné : Philippe Neys (32 voix).

11. Société d'économie mixte pour l'exploitation de l'Hôtel du Palais (SO.CO.MIX) - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. Millet-Barbé : Par délibération du 21 juin 1961, la Ville a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte chargée de l'exploitation en location-gérance de l'Hôtel du Palais à Biarritz, dont elle détient 1,57 % du capital social. A ce titre, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation en son sein, du représentant de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la SO.CO.MIX.

M. le Maire : Il est proposé ici la candidature de M. Soroste.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désigné : Michel Soroste (32 voix).

12. Société Procivis Aquitaine Sud - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. Neys : La Ville est actionnaire de Procivis Aquitaine Sud, société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (SACICAP) exerçant son activité, dans le cadre de la politique du logement social et en partenariat avec les collectivités locales. A ce titre, il est demandé au conseil municipal de désigner en son sein, le représentant de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la société Procivis Aquitaine Sud.

M. le Maire : S'est portée candidate Mme Langlois pour cette fonction.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Anne-Marie Langlois (32 voix).

13. Société Locale d'Épargne Pays Basque - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration

M. Neys : Depuis 1999, le capital des Caisses d'Épargne est ouvert aux collectivités territoriales, en permettant le sociétariat à travers les sociétés locales d'épargne (SLE), sociétés coopératives sans activité bancaire mais participant au financement de projets concernant l'économie locale ou sociale. Dans ce cadre, la Ville détient des parts sociales dans la SLE Pays Basque. A ce titre, il est demandé au conseil municipal de désigner en son sein, le représentant de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Société Locale d'Épargne Pays Basque.

M. le Maire : Nous proposons la candidature de Mme Langlois.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Anne-Marie Langlois (32 voix).

14. Commission communale des impôts directs - Etablissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.

M. le Maire : Je crois que là M. Etcheto, il y a des explications à donner.

M. Etcheto : Nous voterons favorablement puisque la liste nous a été indiquée.

M. Soroste : La commission communale des impôts directs collabore avec les services fiscaux pour le recensement et l'évaluation des bases des trois taxes locales. Elle est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Outre le Maire ou l'adjoint délégué (M. Michel Soroste), président, la liste de présentation des contribuables appelés à être désignés pour siéger à la commission communale des impôts directs est ainsi dressée.

M. le Maire : Je vais donner la liste parce qu'on a fait quelques rectifications M. Etcheto suite à l'entretien que vous avez eu avec les services, que nous avons eu nous-mêmes d'ailleurs hier.

	<u>16 Titulaires</u>	<u>16 suppléants</u>
Contribuables		
- imposés à la taxe foncière(foncier bâti)	Mme Sylvie DURRUTY M. Jean-Claude SOUDRE M. Joseph GRESOVIAC M. Pierre POMMIEZ Mme Christine LAUQUE M. Gérard IRIBARREN	M. Philippe ESCAPIL-INCHAUSPE Mme Jeanne COURREGES Mme Anne-Marie LANGLOIS Mme Françoise DARMENDRAIL Mme Martine LEVRAUD M. Xavier PARILLA-ETCHART
- imposés à la taxe foncière (non bâti)	Mme Monique ANGULO	M. Maurice LALANNE
- imposés à la taxe d'habitation	Mme Sylvie MEYZENC Mme Céline CANDILLIER M. Yves UGALDE Mme Christine PEYROUTET M. Jean-Claude IRIART M. Stéphane DESRAUX	Mme Juliette BROCARD MULLER M. David OSPITAL Mme Sophie CASTEL Mme Johanna SICART M. Henri ETCHETO M. Alain ESMIEU
- imposés à la cotisation foncière des entreprises	M. Jean-Marc SALANNE M. Florent LARRERE	Mme Nilda JURADO Mme Carole GOARDET
- domiciliés hors Bayonne	M. J. Michel UHALDEBORDE	M. Alain LACASSAGNE

Adopté à l'unanimité.

15. Comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville.

M. Millet-Barbé : Afin de répondre aux exigences applicables aux structures d'animation de quartier, bénéficiant d'un agrément « centre social » délivré par la CAF, le conseil municipal a décidé par délibération du 7 octobre 2010, la création d'un comité de gestion chargé de contribuer à la conception du contrat de projet de l'Espace socio culturel municipal, de suivre sa mise en œuvre et d'en effectuer l'évaluation. La composition de ce comité est décrite en note explicative de synthèse.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Madame Julie Bensoussan, présidente de droit, les trois autres conseillers municipaux membres du collège Ville du comité de gestion de l'ESCM.

M. le Maire : Se sont déclarés candidats pour ces postes là Mme Sylvie Durruty, Mme Monia Belbaraka et M. Cyrille Laiguillon.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Outre le maire qui sera représenté par Madame Julie Bensoussan, président de droit, sont désignés : Sylvie Durruty, Cyrille Laiguillon et Monia Belbaraka (32 voix).

16. Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation des membres.

M. Millet-Barbé : Comme suite aux préconisations du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le conseil municipal a approuvé la création du conseil pour les droits et devoirs des familles, par délibération du 25 mars 2010. Cette instance partenariale de proximité est destinée à accompagner les familles en difficulté dans leur mission d'éducation en permettant si nécessaire de rappeler à l'ordre les mineurs auteurs de petites infractions. Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Christian Millet-Barbé, président de droit, les trois autres conseillers municipaux membres du conseil pour les droits et devoirs des familles.

M. le Maire : Les trois personnes proposées comme candidats sont Mme Duhart, M. Escapil-Inchauspé et Mme Bensoussan.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Outre le maire qui sera représenté par Monsieur Christian Millet-Barbé, président de droit, sont désignés : Agnès Duhart, Philippe Escapil-Inchauspé et Julie Bensoussan (32 voix).

17. Commission départementale des services aux familles – Désignation du représentant de la commune.

Mme Lauqué : Cette commission a pour mission de suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques du schéma départemental des services aux familles des Pyrénées-Atlantiques, dans une dynamique de mobilisation des partenaires. La ville de Bayonne y siégeant en tant que représentante des communes, il est demandé au conseil de désigner le représentant de la commune à la commission départementale des services aux familles.

M. le Maire : S'est portée candidate à cette fonction Mme Julie Bensoussan.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Julie Bensoussan (32 voix).

18. Conseil portuaire du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

Mme Durruty : Le conseil portuaire est consulté afin d'émettre des avis sur l'exploitation du port et reçoit chaque année un rapport général sur la situation de l'infrastructure et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Les collectivités territoriales sur le territoire desquelles sont implantées les installations siégeant dans cette instance, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune au conseil portuaire du port de Bayonne ainsi que son suppléant.

M. le Maire : Sont proposés comme titulaire M. Jean-Paul Salducci et en qualité de suppléant M. Philippe Neys.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Jean-Paul Salducci (titulaire) et Philippe Neys (suppléant) : 32 voix.

19. Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

Mme Durruty : En complément du conseil portuaire prévu par les textes, la région Aquitaine a souhaité mettre en place, en partenariat avec les collectivités territoriales concernées et le délégataire actuel, un comité stratégique territorial chargé de mener une réflexion prospective du développement de cet outil économique situé en milieu urbain. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au comité stratégique territorial du port de Bayonne ainsi que son suppléant.

M. le Maire : Nous proposons donc la candidature comme titulaire de M. Salducci et comme suppléant de M. Neys pour cette importante instance initiée par la Région.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Jean-Paul Salducci (titulaire) et Philippe Neys (suppléant) : 32 voix.

20. Commission portuaire de bien-être des gens de mer – Désignation du représentant de la commune.

Mme Durruty : Présidée par le préfet, cette commission est chargée d'examiner l'adéquation des moyens et services mis à disposition des marins, aux besoins de ces derniers. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune à la commission portuaire de bien-être des gens de mer instituée pour le port de Bayonne.

M. le Maire : On propose la candidature de M. Franck Mari à cette fonction.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.
Est désigné : Franck Mari (32 voix).

21. Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne - Désignation des représentants de la commune.

M. Millet-Barbé : Le comité d'action sociale est financé par les cotisations des personnels et les subventions versées par les collectivités territoriales concernées. Ces dernières étant représentées aux assemblées générales, il est demandé au conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune de Bayonne au Comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

M. le Maire : Je mets aux voix les candidatures de Mme Durruty et de Mme Brau Boirie.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Sylvie Durruty et Françoise Brau-Boirie (32 voix).

22. GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque – Désignation des représentants de la commune.

Mme Bisauta : La Ville de Bayonne s'est largement impliquée dans la création récente d'un groupement d'intérêt public, domicilié à l'hôtel de ville, et ayant pour objet de coordonner l'ensemble des actions des structures publiques et privées participantes. Il est demandé au conseil municipal de désigner, en son sein, le représentant de la commune au GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque, ainsi que son suppléant.

M. le Maire : Nous proposons en tant que titulaire Mme Bisauta et en tant que suppléant M. Aguerre.

M. Etcheto : On avait une proposition à vous faire, on ne conteste pas bien sûr que Martine Bisauta puisse représenter la majorité là-dessus. On proposait la candidature de Colette Capdevielle comme suppléante, députée engagée sur ces questions là, ça nous aurait semblé pertinent.

M. le Maire : On comprend votre proposition qui n'a pas notre agrément puisque M. Aguerre proposé en qualité de suppléant a dans sa délégation la lutte contre toutes les formes de discriminations et celle là en fait partie. Désolé, on ne peut pas accéder à votre demande.

M. Etcheto : Par conséquent nous ne prendrons pas part au vote.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Martine Bisauta (titulaire) et Jérôme Aguerre (suppléant) (32 voix).

Mme Bisauta : Par rapport à la demande précédente, un petit commentaire. Colette, je ne comprends pas très bien la demande parce qu'il n'y aura pas de problème pour que les parlementaires assistent aux réunions de l'observatoire. Là, il s'agit de représenter la commune au collège, c'est la gestion financière de l'observatoire, et il m'a paru normal que ce soit un membre de la majorité qui me supplée si je suis absente. Mais ta participation, jusqu'à présent tu n'y es pas venue mais je t'invite maintenant à y venir. Tu y étais en tant que conseillère municipale ?

Mme Capdevielle : oui précédemment en tant que conseillère municipale mais là ce n'est pas possible puisqu'il y a un titulaire et un suppléant, mais je suis ravis que les parlementaires du Pays Basque soient invités à participer à ces travaux.

Mme Bisauta : Mme Espagnac et Mme Alloué sont déjà venues. Le problème du GIP, tu le sais, et je me permets d'insister, c'est son financement. Sans l'arrêté préfectoral nous ne pouvons pas démarrer les travaux. Alors là je m'adresse à Mme la Députée, un petit coup de main par pitié.

Mme Capdevielle : mais vous le savez très bien, vous savez que je travaille, nous en parlons assez souvent, vous le savez très bien que j'y travaille régulièrement et j'aurais j'espère, des bonnes nouvelles à vous annoncer très bientôt à ce sujet.

Mme Bisauta : Sincèrement ça me fait plaisir

23. Association Elu/es contre les violences faites aux femmes – Désignation du représentant de la commune.

Mme Bisauta : Cette association rassemble des élu/es de tous les partis républicains, convaincu/es de la nécessité d'avoir des politiques publiques à la hauteur des enjeux politiques et sociaux que requièrent les violences sexistes et sexuelles. La Ville de Bayonne a adhéré à ladite association, afin de poursuivre son engagement sur la prévention des violences sexistes, en particulier lors des fêtes traditionnelles. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune à l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes.

M. le Maire : Nous proposons la candidature de Mme Florence Destin à cette association.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Florence Destin (32 voix).

24. Caisse des écoles – Désignations des membres du comité ou conseil d'administration.

Mme Martin-Dolhagaray : Etablissement public communal, la caisse des écoles a pour vocation de favoriser certaines activités périscolaires de l'enseignement public. Elle intervient notamment par l'octroi d'aides financières aux familles pour le départ des élèves en classes de découverte (neige, nature, etc...) ainsi que par la prise en charge de transports dans le cadre de déplacements collectifs organisés par les écoles publiques.

Elle dispose d'un budget propre qui s'élève pour l'année 2014 à environ 45 000 €.

Aux termes de l'article R.212-26 du code de l'éducation, font partie du comité ou conseil d'administration de la caisse des écoles :

- le maire, président de droit ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription de Bayonne ;
- un membre désigné par le préfet ;
- deux conseillers municipaux désignés par l'assemblée délibérante ;
- trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

Il est demandé au conseil municipal de désigner outre le maire qui sera représenté par Madame Christine MARTIN-DOLHAGARAY, présidente de droit, les deux autres conseillers municipaux membres titulaires du comité ou conseil d'administration de la caisse des écoles ainsi que leurs deux suppléants.

M. le Maire : Donc on propose ici en qualité de titulaires Mmes Jbensoussan et Juzan et en qualité de suppléants M. Laiguillon et Mme Belbaraka.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Outre le maire qui sera représenté par Madame Christine Martin-Dolhagaray, présidente de droit, sont désignés : Julie Bensoussan et Marie-Thérèse Juzan (titulaires), Cyrille Laiguillon et Monia Belbaraka (suppléants) (32 voix).

25. Etablissements d'enseignement – Désignation des représentants aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et lycées.

Mme Martin-Dolhagaray : La Ville de Bayonne est représentée aux conseils d'écoles par un délégué titulaire et aux conseils d'administration des collèges et lycées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, représentation portée à deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour les établissements accueillant plus de 600 élèves. Il convient donc de nommer les représentants du conseil municipal qui siègeront dans ces instances, sachant que Mesdames Christine Martin-Dolhagaray et Julie Bensoussan seront les deux élues référentes pour l'ensemble des conseils d'écoles.

M. le Maire :

Ecoles publiques

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| - Arènes | Mme CASTEL |
| - Jean-Pierre Brana | Mme BELBARAKA |
| - Aristide Briand | Mme DESTIN |
| - Brossolette | Mme CHABAUD-NADIN |
| - Cam de Prats | M. UGALDE |
| - Jean Cavaillès | M. LAIGUILLON |
| - La Citadelle | Mme JUZAN |
| - Marie-Curie | M. ARCOUET |
| - Jules Ferry | M. LALANNE |
| - Grand Bayonne | Mme DUHART |
| - Lahubiague (maternelle) | Mme LANGLOIS |

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - Charles Malégarie | Mme BELBARAKA |
| - Jean Moulin | M. ESMIEU |
| - Maurice Ohana (élémentaire) | Mme LANGLOIS |
| - Petit-Bayonne | Mme LAUQUE |
| - Prissé | M. UGALDE |

Ecoles privées

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - Largenté | M. ESCAPIL-INCHAUSPE |
| - Notre Dame | Mme JUZAN |
| - Saint-Amand | Mme JUZAN |
| - Saint-Bernard | Mme CASTEL |
| - Sainte-Agnès | Mme CHABAUD-NADIN |
| - Saint-Paul-Sainte-Marguerite | M. LALANNE |

Ikastolak

- | | |
|--------------------------|-------------|
| - Hiriondo (Polo Beyris) | Mme BISAUTA |
| - Oihana (Mounédé) | Mme BISAUTA |

CONSEILS D'ADMINISTRATION

* Collèges

- | | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|----------------------|---------------------------|
| - Collège Albert Camus | M. MILLET-BARBE | Mme BELBARAKA |
| - Collège Marracq | M. POCQ
M. UGALDE | M. ARCOUET
Mme MEYZENC |

* Lycées

- | | | |
|--|----------------------------|---|
| - Lycée René Cassin | Mme TAIEB
M. BOUTONNET | M. ESCAPIL-INCHAUSPE
Mme CHABAUD-NADIN |
| - Lycée Louis de Foix (technique et professionnel) | M. BOUTONNET
M. LALANNE | M. ESMIEU
M. SALANNE |
| - LEP Paul Bert | M. BOUTONNET
M. AGUERRE | Mme BENSOUSSAN
M. SALDUCCI |

Voilà j'en ai terminé avec la lecture de tous les titulaires et suppléants dans ces différents établissements et on passe aux votes.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : pour les écoles publiques, Sophie Castel (Arènes), Monia Belbaraka (Jean-Pierre Brana), Florence Destin (Aristide Briand), Marie-Hélène Chabaud-Nadin (Brossolette), Yves Ugalde (Cam de Prats), Cyrille Laiguillon (Jean Cavallès), Marie-Thérèse Juzan (La Citadelle), Serge Arcouet (Marie Curie), Maurice Lalanne (Jules Ferry), Agnès Duhart (Grand-Bayonne), Anne-Marie Langlois (Lahubiague), Monia Belbaraka (Charles Malégarie), Alain Esmieu (Jean Moulin), Anne-Marie Langlois (Maurice Ohana), Christine Lauqué (Petit-Bayonne) et Yves Ugalde (Prissé) ; pour les écoles privées, Phillippe Escapil-Inchauspé (Largenté), Marie-Thérèse Juzan (Notre Dame), Marie-Thérèse Juzan (Saint-Amand), Sophie

Castel (Saint-Bernard), Marie-Hélène Chabaud-Nadin (Sainte-Agnès) et Maurice Lalanne (Saint-Paul-Sainte-Marguerite) ; pour les ikastolak, Martine Bisauta (Hiriondo et Oihana) ; pour les collèges, Christian Millet-Barbé, titulaire, Monia Belbaraka, suppléante (Albert Camus) et Jean-Bernard Pocq, Yves Ugalde, titulaires, Serge Arcouet, Sylvie Meyzenc, suppléants (Marracq) ; pour les lycées, Valérie Taieb, Etienne Boutonnet, titulaires, Philippe Escapil-Inchauspé, Marie-Hélène Chabaud-Nadin, suppléants (René Cassin), Etienne Boutonnet, Maurice Lalanne, titulaires, Alain Esmieu, Jean-Marc Salanne, suppléants (Louis de Foix), Etienne Boutonnet, Jérôme Aguerre, titulaires et Julie Bensoussan, Jean-Paul Salducci, suppléants (Paul Bert) (32 voix).

26. Association internationale et réseau français des villes éducatrices – Désignation du représentant de la commune.

Mme Martin-Dolhagaray : La Ville de Bayonne a adhéré à cette association pour les valeurs qu'elle cherche à promouvoir, mais aussi pour les échanges entre villes partageant les mêmes préoccupations éducatives. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès tant de l'Association internationale que du réseau français des villes éducatrices.

M. le Maire : Nous avons la candidature sur cette fonction de Mme Bensoussan.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Julie Bensoussan (32 voix).

27. Association d'Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau.

Mme Lauqué : Cette association assure une double mission : la gestion d'une part de crèches familiales sous la forme d'accueil d'enfants à domicile par des assistantes maternelles agréées, et d'autre part de relais d'assistantes maternelles qui assurent l'information des parents sur les différents modes de garde et soutiennent l'activité d'assistantes maternelles agréées indépendantes. En tant qu'adhérente, la Ville de Bayonne apporte son soutien financier pour les enfants domiciliés dans la commune et accueillis par cette structure. A ce titre, il est demandé au conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune au comité de direction du secteur Bayonne-Boucau de l'Association d'Aide Familiale et Sociale.

M. le Maire : Et nous proposons les candidatures de Mmes Bensoussan et Brau-Boirie.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Julie Bensoussan et Françoise Brau-Boirie (32 voix).

28. Maisons de la Vie Citoyenne (MVC) – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration.

M. Millet-Barbé : M. le Maire si vous permettez un petit commentaire préalable, je voudrais simplement me souvenir qu'en 1995 nous avons lancé un programme à l'époque très ambitieux, on parlait de mutualisation tout à l'heure avec M. Soroste, un programme ambitieux de fusion de deux dynamiques, la dynamique des centres sociaux et la dynamique des maisons des jeunes et de la culture. L'idée était que les projets soient intergénérationnels, se fondent, se mélangent pour proposer à la population une offre de service socio-culturelle intéressante, toujours bien sûr en essayant de promouvoir les valeurs de l'éducation populaire puisqu'on sait que derrière les centres sociaux et les MJC de l'époque, c'était la valeur centrale qu'il s'agissait de promouvoir.

Et bien ça fait maintenant 19 ans que je siége dans ces conseils d'administration et j'ai avec une certaine émotion évidemment, le plaisir de passer le relais aux personnes qui seront désignées par notre majorité municipale, donc pour la première fois je ne siégerai pas dans ce dispositif que j'ai contribué à créer il y a 19 ans. Après ce petit épisode larmoyant permettez-moi de vous présenter le rapport.

Les MVC ont reçu une mission d'animation globale, intergénérationnelle et multiculturelle et interviennent au sein de leur quartier pour promouvoir la participation citoyenne, le renforcement du lien social et la lutte contre l'exclusion. La Ville étant représentée aux conseils d'administration, il est demandé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire de la commune, ainsi qu'un délégué suppléant pour chacune des trois Maisons de la Vie Citoyenne bayonnaises : Bayonne Centre-ville, Polo Beyris et Saint-Etienne.

M. le Maire : Nous proposons donc pour :

MVC Centre ville : titulaire M. Boutonnet, suppléant M. Ugalde

MVC Polo Beyris : titulaire M. Escapilil-Inchauspé, suppléant M. Esmieu

MVC Saint-Etienne : titulaire Mme Bensoussan, suppléant M. Lalanne

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Etienne Boutonnet, titulaire, Yves Ugalde, suppléant pour la MVC Bayonne Centre-ville, Philippe Escapil-Inchauspé, titulaire, Alain Esmieu, suppléant pour la MVC Polo Beyris et Julie Bensoussan, titulaire, Maurice Lalanne, suppléant pour la MVC Saint-Etienne (32 voix).

29. Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

Mme Durruty : L'association Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque s'est fixée pour mission de loger des jeunes séparés de leur famille et de favoriser leur accès aux droits et à la culture. Ils peuvent être étudiants, demandeurs d'emploi ou disposer d'un contrat de travail. Outre le logement et un service de restauration le soir, elle met à disposition de ses résidents un accompagnement personnalisé en matière de travail, santé et loisirs. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Etienne Boutonnet, les 3 autres représentants de la commune au conseil d'administration du Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque.

M. le Maire : Nous proposons les candidatures de Mmes Meyzenc, Chabaud Nadin, Candillier.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Outre le maire, représenté par Monsieur Etienne Boutonnet, sont désignées : Sylvie Meyzenc, Marie-Hélène Chabaud-Nadin et Céline Candillier (32 voix).

30. Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

Mme Lauqué : L'association Atherbéa s'est fixée pour missions d'accueillir, d'héberger et d'aider à la réinsertion sociale des personnes en détresse. Son activité s'articule autour d'un service intégré d'accueil et d'orientation, de trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale et de deux ateliers et chantiers d'insertion dans les activités du bois et des espaces verts.

La ville de Bayonne disposant d'un siège au conseil d'administration en tant que membre associé, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'association Atherbéa.

M. le Maire : On propose la candidature justement de Mme Lauqué pour cette représentation.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Christine Lauqué (32 voix).

31. Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) – Désignation du représentant de la commune.

Mme Lauqué : Cet observatoire a pour objet d'apporter son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics en difficulté et des moyens mobilisés, et notamment d'analyser les dispositifs et les pratiques mis en œuvre pour répondre aux besoins sociaux. La Ville de Bayonne ayant adhéré à l'ODAS, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée.

M. le Maire : Merci et nous proposons la candidature à cet observatoire de Mme Chabaud-Nadin.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Marie-Hélène Chabaud-Nadin (32 voix).

32. Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Désignation des représentants de la commune aux conseils de la vie sociale.

M. Pocq : Les conseils de la vie sociale, instances participatives dans les établissements sociaux et médico-sociaux, peuvent inviter un représentant élu de la commune d'implantation à assister aux débats. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune dans chacune de ces trois instances au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : Les EHPAD de l'Hôpital, Marie Caudron et Osteys.

M. le Maire : Nous proposons pour cette représentation pour l'EHPAD de l'Hôpital Mme Juzan pour Marie-Caudron M. Escapil-Inchauspé et pour Osteys Mme Juzan également.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Marie-Thérèse Juzan pour les EHPAD de l'Hôpital, Philippe Escapil-Inchauspé pour Marie-Caudron et Marie-Thérèse Juzan pour Osteys (32 voix).

33. Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

Mme Lauqué : L'ADAPA, acteur local majeur dans le domaine de la dépendance, gère des lits d'établissement d'hébergement pour personnes âgées ou de foyer logement, en particulier à l'EHPAD du Séqué à Bayonne, inauguré l'été dernier sur l'éco quartier du même nom. La Ville de Bayonne siégeant au conseil d'administration avec voix consultative, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'Association d'Aide aux Personnes Agées.

M. le Maire : Merci et on propose la candidature de Mme Taieb à ce poste.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Valérie Taieb (32 voix).

34. Association PACT-HD Pays Basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

M. Arcouet : Le PACT-HD est une association spécialisée dans l'amélioration des logements pour les particuliers et dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de programmes d'action « habitat » pour les collectivités locales. La Ville de Bayonne disposant d'un siège au conseil d'administration de ladite association, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès du PACT-HD Pays Basque.

M. le Maire : Et nous proposons la candidature de M. Alain Lacassagne.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désigné : Alain Lacassagne (32 voix).

35. Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

M. Ugalde : Créée en 1990, l'association Centre d'action culturelle de Bayonne et du Sud-Aquitain, a obtenu du Ministère de la Culture et de la Communication le label « Scène nationale » en 1991, devenant ainsi la Scène nationale Bayonne - Sud-Aquitain.

L'attribution du label lui confère ainsi des missions de service public en matière de production et de diffusion artistiques. La Ville de Bayonne subventionne l'association et met à sa disposition de façon permanente le théâtre municipal. Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Yves Ugalde, les cinq autres conseillers municipaux représentants de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

M. le Maire : Et nous proposons les candidatures de M. Soroste, Mme Castel ainsi que MM. Aguerre, Pocq et Boutonnet.

M. Etcheto : Etant donné l'effectif nous avons jugé qu'avec six représentants de la ville nous étions fondé, l'opposition, à proposer une candidature, manifestement celle de Marie Picard-Felices ne sera pas retenue j'imagine.

M. le Maire : Ecoutez, non, elle ne sera pas retenue...

M. Etcheto : c'est une question que je vous pose.

M. le Maire : non, je réponds à votre question, tout aussi clairement que vous avez posé la question, parce qu'il y a effectivement cinq personnes qui ont aussi les compétences dans la majorité.

M. Etcheto : Par conséquent nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération non plus.

M. le Maire : D'accord, merci.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Outre le maire, représenté par Monsieur Yves Ugalde, sont désignés : Michel Soroste, Sophie Castel, Jérôme Aguerre, Jean-Bernard Pocq et Etienne Boutonnet (32 voix).

36. Association Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs (JECPJ) France – Désignation des représentants de la commune.

M. Aguerre : En raison du patrimoine juif important et remarquable qu'elle possède, matérialisé notamment par l'inscription récente au titre des monuments historiques des bains rituels juifs ou Mikve situés place de la République, la ville adhère à cette association.

Il est demandé au conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune auprès de l'association Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs (JECJ) en France.

M. le Maire : Merci. On propose la candidature de Mme Chabaud Nadin et de Mme Taieb. Et on procède au vote s'il n'y a pas d'indications contraires.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Marie-Hélène Chabaud-Nadin et Valérie Taieb (32 voix).

37. Association Sites et musées en Pays basque – Désignation des représentants de la commune.

Mme Chabaud-Nadin : La Ville de Bayonne adhère à cette association en tant que propriétaire du musée Bonnat-Helleu et du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, elle est gestionnaire du premier. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune ainsi que son suppléant à l'association des sites et musées en Pays Basque.

M. le Maire : Merci. On propose la candidature de Mme Castel comme titulaire et de Mme Chabaud-Nadin comme suppléante.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Sophie Castel (titulaire), Marie-Hélène Chabaud-Nadin (suppléante) (32 voix).

38. Conférence nationale permanente du tourisme urbain - Désignation des représentants de la commune.

Mme Castel : La ville de Bayonne est adhérente à cette association qui a pour but de faire reconnaître le tourisme urbain par les pouvoirs publics, réaliser des études sur les aspects de ce type de tourisme et mettre en œuvre une politique commune à l'ensemble des adhérents en organisant l'offre et labellisant des produits. Il est demandé au conseil municipal de désigner les quatre représentants de la commune à la Conférence nationale permanente du tourisme urbain.

M. le Maire : Merci et on propose les candidatures de Mmes Castel et Chabaud-Nadin ainsi que celles de MM. Lauqué et Cazaban puisqu'effectivement des techniciens peuvent également participer à cet organisme.

M. Etcheto : Pour la forme et sans illusion là aussi, nous pensions qu'avec quatre représentants de la ville, votre opposition pourrait prétendre à un siège, Mme Marie-Christine Aragon qui suit ces questions au conseil général. C'est la même réponse ?

M. le Maire : C'est la même réponse, je pensais qu'elle pouvait y être au titre de son poste de conseillère générale.

M. Etcheto : Elle n'y est pas.

M. le Maire : Elle n'y est pas, bon écoutez

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignés : Sophie Castel, Marie-Hélène Chabaud-Nadin, Henri Lauqué et Serge Cazaban (32 voix).

39. Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Désignation des représentants de la commune.

Mme Destin : Les jardins familiaux sont constitués de parcelles potagères gérées par un comité local de la Fédération nationale et louées par des jardiniers moyennant une cotisation annuelle versée à l'association. Ceux-ci peuvent cultiver ces parcelles pour les besoins de leur famille à l'exclusion de tout usage commercial. La section de Bayonne gère ainsi 119 jardins répartis sur les sites de Bécadine, Chauron et Saint-Bernard, les terrains nécessaires ayant été mis à disposition par la Ville. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune, ainsi que son suppléant, au comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs.

M. le Maire : Et nous proposons donc justement la candidature en titulaire de Mme Chevrel qui connaît bien le sujet et comme suppléante de Mme Destin.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Maryline Chevrel (titulaire) et Florence Destin (suppléante) (32 voix).

40. Association Amorce - Désignation des représentants de la commune.

Mme Bisauta : Association nationale au service des collectivités territoriales et des entreprises, Amorce regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. La Ville de Bayonne a adhéré en 2012 à cette association, en particulier en raison de son projet de création d'un réseau de chaleur. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune, ainsi que son suppléant, auprès de l'association Amorce.

M. le Maire : On propose Mme Destin comme titulaire et Mme Bisauta comme suppléante.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Sont désignées : Florence Destin (titulaire) et Martine Bisauta (suppléante) (32 voix).

41. Association Villes Internet - Désignation du représentant de la commune.

Mme Durruty : L'association Villes Internet a pour mission de prendre en charge et d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication (TIC), tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales. Adhérente à cette association, la Ville s'est vue confirmer en février dernier son label Ville Internet, avec l'octroi de 5 arobases et la mention innovation pour la mise en œuvre d'une politique significative de démocratisation des TIC au service des citoyens. Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'association Villes Internet.

M. le Maire : Merci et nous proposons la candidature de Mme Durruty.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Sylvie Durruty (32 voix).

42. Club des villes et territoires cyclables - Désignation du représentant de la commune.

Mme Castel : En raison de sa politique menée en matière de développement des modes de déplacements doux et en particulier du vélo, la ville de Bayonne a adhéré à cette association, dont l'objet est d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès du Club des villes et territoires cyclables.

M. le Maire : Merci et donc nous proposons la candidature de Mme Destin.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désignée : Florence Destin.

43. Désignation du correspondant défense de la commune.

Mme Durruty : L'adhésion des citoyens à la politique de défense de la France nécessite une information et une sensibilisation dans les domaines liés à la défense, à la sécurité de la population et à la protection de ses intérêts. De ce constat est née la mise en place par l'Etat, au sein des communes, d'un élu correspondant défense, chargé d'être un relais sur ces questions tant auprès du conseil municipal que de la population. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner, en son sein, le correspondant défense de la commune.

M. le Maire : Merci et nous proposons la candidature de M. Alain Esmieu.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Est désigné : Alain Esmieu.

M. le Maire : Ainsi s'achève la lecture notariale des rapports 10 à 43 de notre conseil municipal et commence enfin la lecture des rapports qui entrent dans la vie de l'action municipale et le premier de ces rapports est le numéro 44.

CULTURE ET PATRIMOINE

44. Musée Bonnat-Helleu – Nuit européenne des musées – Prise en charge des frais des intervenants (rapporteur : Mme Castel).

Mme Castel : La 10^e Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 17 mai 2014 et comportera un programme de manifestations organisé par le musée Bonnat-Helleu. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions de prise en charge des frais d'organisation, telles que décrites en note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

45. Plaine d'Ansot – Plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions pour l'année 2014.

Mme Destin : Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 de la Plaine d'Ansot. Le budget nécessaire pour la gestion du site en 2014 est estimé à 618 090 € et correspond aux cinq actions décrites en note explicative de synthèse. Celles-ci étant susceptibles d'être soutenues par les partenaires suivants : Europe, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et Agence de l'eau Adour Garonne, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun d'eux au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : C'est un rapport assez administratif mais assez important pour nous et pour la plaine d'Ansot.

Adopté à l'unanimité.

46. Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur Yves Walter.

Mme Destin : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le don de M. Walter pour le muséum d'histoire naturelle tel que décrit en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à remercier, au nom de la ville, le donateur.

Adopté à l'unanimité.

47. Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur René Gaudin.

Mme Destin : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le don de M. Gaudin pour le muséum d'histoire naturelle tel que décrit en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à remercier, au nom de la ville, le donateur.

M. le Maire : Un don intéressant et qui a de la valeur.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

48. Requalification de l'avenue Capitaine Resplandy – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la section comprise entre le pont Saint-Frédéric et le pont Touya.

M. Lacassagne : Ce marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en 2005 avec le groupement formé par le bureau d'études ECCTA, Marc Delanne architecte et le bureau d'études EC4. Ce dernier ayant fait part de sa cessation d'activité, il convient d'en prendre acte pour la tranche de travaux actuellement en cours. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle composition du groupement réduite aux deux co-traitants restants ainsi que la nouvelle répartition du forfait de rémunération entre ceux-ci et de signer l'avenant n° 2 au marché dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

49. Cession à Monsieur Boyer de Fonscolombe de la Mol de parcelles sises chemin de Saint-Etienne (rapporteur : M. Lacassagne).

M. Lacassagne : La commune souhaite répondre favorablement à la demande d'acquisition, sur les parcelles visées, d'une bande de terrain de deux mètres formulée par M. Boyer de Fonscolombe de la Mol afin de lui permettre d'assurer l'entretien de ses bâtiments et installer à ses frais, une barrière anti-rhizome. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le demandeur ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette cession, dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

50. Renouvellement de la mise à disposition partielle du directeur de l'éducation et de la vie sociale auprès du CCAS.

Mme Durruty : Dans un souci de cohérence et de coordination des actions de la collectivité en matière d'action sociale, il a semblé opportun de rapprocher le CCAS du service municipal de l'éducation et de la vie sociale et d'en confier la direction au directeur de l'éducation et de

la vie sociale qui est donc M. Frédéric Berlingieri et pour ceux qui ne l'auraient pas encore rencontré, qui est juste derrière moi. La convention de mise à disposition partielle correspondante arrive à terme. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de son renouvellement pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2014 ainsi que les termes de la convention à conclure.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

51. Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2013-2014.

Mme Duhart : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2013-2014 (exercice 2014) d'une subvention totale de 720 000 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Demande de parole, Mme Herrera a la parole.

Mme Herrera : M. le Maire, mesdames, messieurs, chers et chères collègues, nous partageons l'analyse faite dans le préambule du projet de convention de financement de la saison sportive 2013-2014 entre la Ville de Bayonne et la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (ABRP), car ce club tel qu'il est dit dans la convention,

- constitue un élément fort de la culture sportive bayonnaise, on pourrait même dire de la culture bayonnaise tout court
- renforce l'identité et l'image de la ville
- contribue à son rayonnement sur le plan national
- dynamise le mouvement sportif bayonnais

Des arguments d'ordre économique, d'animation, touristique, ... auraient d'ailleurs pu être rajoutés à cette liste.

Ces différents motifs légitiment le soutien de la Ville à l'ABRP, soutien qui est aujourd'hui soumis à notre vote.

Formalisée sous la forme d'une convention unique de financement d'un montant total de 720 000 €, cette aide se décompose comme il vient d'être dit en 150 000 € de subvention et 570 000 € de participation. Ces deux sommes s'ajoutent au 150 000 € qui correspondent au contrat de prestation de services qui n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal mais qui est mentionné dans le document qui nous a été remis.

Les contributions financières publiques, je suis désolée je suis obligée de faire un petit rappel législatif, auxquelles sont éligibles les sociétés sportives sont soumises à un encadrement juridique spécifique précisé dans le code du sport et elles relèvent de 2 catégories exclusives : les subventions au titre des missions d'intérêt général (art L.113-2) et les contrats de prestation de service, principalement dans le domaine de la communication (art L. 113-3)

Abordée à partir de ce cadre juridique, la convention entre la Ville de Bayonne et l'ABRP doit à notre sens être scindée en deux parties.

La première va concerner les articles 2-3-4 de la convention. C'est la subvention, attribuée pour les activités d'intérêt général du club et pour laquelle, trois registres d'intervention possibles sont déterminés par la loi.

Alors le premier chapitre que la loi autorise en termes d'intervention, c'est la formation. La formation ne concerne pas l'Aviron Bayonnais Rugby Pro puisque contrairement au choix qu'a fait votre club, le centre de formation est rattaché à l'association amateur rugby de l'Aviron Bayonnais.

Deuxième volet d'intervention possible, c'est la sécurité du public et la prévention de la violence dans les stades qui ne sont pas mentionnées non plus dans la convention.

Troisième volet qui est le volet que permet la loi et sur lequel repose d'ailleurs la subvention qui est attribuée par la ville de Bayonne, c'est la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale.

Au regard du cadre législatif et des arguments déjà développés, nous souhaitons vous faire part de notre accord sur l'attribution de cette subvention versée au titre des activités d'intérêt général du club. Nous proposons qu'en complément des actions citées soit rajouté, dans le chapitre « sensibilisation du public aux objectifs de l'agenda 21 », un volet éducatif et social via des actions de sensibilisation au respect des joueurs, des équipes adverses et des arbitres.

On observe certains comportements. On a été sacré, enfin l'Aviron Bayonnais a été sacré meilleur public de France en 2006 et il y a certains comportements aujourd'hui au stade qui, on va parler d'image tout à l'heure, nous semblent devoir être l'objet d'une action éducative spécifique, c'est une proposition en direction de la société qui décidera de son opportunité.

La deuxième partie de la convention qui nous est proposée concerne, alors on met de côté les activités d'intérêt général, concerne la participation financière au titre de la médiatisation de la ville

Nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes sur ce deuxième volet de la convention. Ces préoccupations reposent sur plusieurs faits :

Alors le premier c'est le terme de participation qui ne correspond pas aux termes de la loi qui se limite aux concepts de subventions pour les activités d'intérêt général ou de contrats de prestation de services ; pour le volet contrat de prestation de service, achat de place, achat d'emplacement au stade etc...

La médiatisation qui est citée dans la convention sous le terme de rayonnement et notoriété de Bayonne, ne relève pas d'une activité d'intérêt général telle que définie par le Code du Sport et ne peut donc, à ce titre donner lieu à une subvention.

Il est mentionné dans la convention « l'organisation de rencontres sportives au Stade Jean Dauger et la couverture médiatique correspondante ne relèvent en aucun cas de la commande publique et à ce titre, la Ville de Bayonne n'entend recevoir aucune contrepartie directe de ces actions ». Or, c'est justement cette notion d'absence de contrepartie qui caractérise toutes les formes de subventions. Donc s'il s'agit d'une subvention, et bien, elle ne peut pas correspondre à des activités qui ne sont pas d'intérêt général.

Au regard de ces incohérences, cette participation financière fait courir, c'est l'objet de nos inquiétudes, un risque financier majeur à la Ville mais surtout au Club. Ce risque est lié à la possible requalification de cette aide en contrat de prestation de service qui est soumis à la règle des marchés publics avec ses conséquences, en particulier en matière de possible assujettissement à la TVA mais aussi de publicité du marché. Là bien sûr, il ne s'agit pas de remettre en question du tout le fait que l'Aviron Bayonnais Rugby Pro bénéficie d'une aide, le marché public n'amènerait pas une mise en concurrence à notre avis selon la manière dont le marché public serait rédigé, mais c'est bien cette possibilité de requalification.

Alors notre inquiétude est d'autant plus grande que l'article 5 de la convention fait référence « au rayonnement et à la notoriété de Bayonne » liés à la participation du club au Top 14 et au Challenge européen. Ces arguments ne peuvent que plaider en faveur d'une possible requalification dans le domaine de la communication et par là même, d'un contrat de prestations de service.

Au regard de ces incertitudes et de ces risques, nous vous demandons de retirer ce volet de la délibération 51 et de procéder à sa reformulation avant qu'il ne soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Vous l'aurez bien compris, nous sommes tous soucieux de la santé de l'Aviron Bayonnais, très préoccupés par ce qui va se passer à la fin de la semaine, mais nous pensons que le club et la commune courent un risque au regard de la manière dont cela est formulé.

La recherche d'un rééquilibrage du soutien financier de la ville au bénéfice des actions de formation du club, du Centre de formation, constitue à notre sens une des pistes à explorer, afin de faire mieux coïncider l'intervention de la collectivité et l'intérêt général. Il semblerait aussi que cela corresponde aux orientations que prend le club telles qu'elles sont présentées dans la presse.

Avant de conclure, et je passe là tout à fait à un autre objet, nous souhaiterions, revenir sur le sujet de la délibération votée en conseil municipal le 31 janvier dernier, portant sur la signature d'un bail à construction au bénéfice de l'ABRP sur une parcelle du Parc des Sports, afin d'y construire à ses frais des locaux administratifs et techniques et un centre de formation. Le Président du club a récemment précisé par voie de presse que ce projet était reporté et que l'urgence en matière de travaux portait sur la couverture de la tribune Sud, ceci afin que les spectateurs des catégories dites « populaires » puissent assister aux rencontres dans des conditions de « confort » améliorées. Avez-vous des informations plus précises sur ce sujet, d'autant que les travaux sont annoncés pour la prochaine saison sportive ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci Mme Herrera vous avez été extrêmement précise, votre intervention est pratiquement un audit juridique des documents annexés à la délibération et avec force arguments que j'ai notés avec beaucoup d'intérêt dans un domaine juridique que je ne pratique pas, donc je ne vais pas contester.

Mme Herrera : je ne suis pas juriste.

M. le Maire : Sauf que ça correspond à un certain nombre de préoccupations qui m'interrogent et je les entends avec beaucoup d'intérêt, évidemment en même temps je m'interroge.

Alors je posais la question à nos services qui me disaient à juste titre que ces conventions, qui avaient précédemment été adoptées ici même, avaient été soumises au contrôle de la chambre régionale des comptes et que la chambre régionale des comptes n'avait rien eu à dire ou à redire sur cela.

Je suis d'accord, cela ne garantit pas forcément la conformité des choses. Cela dit, je pense qu'il y a urgence dans cette affaire et pour les mêmes raisons que l'on a indiquées tout à l'heure. Les associations doivent pouvoir être rassurées et c'est d'ailleurs votre intervention de départ, puisque vous soutenez ce club comme on le fait et pour les mêmes raisons que nous. Donc on n'est pas du tout divisé sur ce point et c'est pour nous l'essentiel.

Maintenant si effectivement vous considérez Mme Herrera, et je l'entends, qu'il y a une fragilité juridique, je vais demander aux services d'y réfléchir. Cela n'empêche pas à mon avis de voir adopter cette délibération aujourd'hui eu égard à l'urgence. Si la formalisation juridique pouvait être revue, elle pourrait l'être à l'occasion d'une délibération qui reviendrait là-dessus et puis la convention pourrait être modifiée sur les points qu'on aurait estimés être litigieux.

Je n'ai pas le temps Mme Herrera sincèrement, je n'ai pas le temps de pouvoir réagir à ce que vous avez dit, que j'ai noté avec beaucoup d'intérêt. Mais je propose que cette délibération soit maintenue à l'ordre du jour et qu'elle soit votée en l'état, sous la réserve que je viens d'indiquer, parce que cela en est une, je le dis publiquement, sous la réserve que je viens d'indiquer, de la vérification des points que vous soulevez, qui me paraissent tout à fait pertinents, tout au moins pour faire ces vérifications.

Donc délibération que je propose de maintenir à notre séance du conseil et d'y revenir éventuellement, je ne rejette pas ce que vous dites Madame, je l'ai entendu avec le plus grand intérêt et j'ai noté. Du reste il va falloir qu'on ait votre document écrit là-dessus.

M. Etcheto, vous voulez prendre la parole aussi ?

M. Etcheto : Oui juste en fait ce qui nous motive et qui est parfaitement expliqué et argumenté, c'est une forme d'inquiétude de nature juridique avec un risque derrière, mais je crois que vous l'avez bien compris. Nous ne remettons pas en cause le principe de l'engagement de la ville, nous proposons que cette délibération soit plutôt retirée, parce qu'on a bien du temps, jusqu'au prochain conseil municipal pour être sécurisé juridiquement quitte peut être même à ce que le soutien de la ville trouve d'autres voix dans le partenariat avec l'Aviron Rugby pro, l'Aviron rugby amateur etc.

M. le Maire : Je comprends M. Etcheto ce que vous dites mais la sécurité juridique des délibérations je connais, c'est un peu mon métier. Je peux vous dire qu'on ne prend pas un risque juridique à adopter aujourd'hui une position et à y revenir si nécessaire, et ce sera peut être nécessaire car j'ai trouvé dans l'intervention de Mme Herrera des points qui m'ont interpellé sérieusement et on pourra toujours y revenir mais il y a l'urgence M. Etcheto.

M. Etcheto : Il y a une urgence mais il y a aussi une question de légalité, nous en l'état actuel nous nous abstenons.

M. le Maire : Ne soyez pas plus notaire que moi.

M. Etcheto : Je suis surtout homme public et responsable, vous ferez le choix qui sera le vôtre, nous ferons le nôtre. Nous alertons, nous faisons une proposition en l'état...

M. le Maire : on écoute M. Etcheto s'il vous plaît

M. Etcheto : pour le coup nous avons lancé une alerte, nous faisons une proposition selon le principe de précaution bien entendu. Si la délibération est maintenue en l'état actuel de sa rédaction nous ne pourrions pas la voter ; nous nous abstenons au regard de ce problème sur la qualification, au regard de ce qu'on appelle la participation financière, le deuxième volet du soutien, et qui finalement n'a pas de fondement juridique correct d'après notre analyse.

M. le Maire : D'accord, on a compris votre position, vous avez compris la nôtre, je maintiens cette délibération et M. Nogues veut parler.

M. Nogues : Conformément à la campagne que j'ai menée lors du premier tour, je voterai contre car j'ai toujours dit que l'argent des contribuables bayonnais ne devrait pas servir à financer ou soutenir une entreprise privée.

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a des sponsors et d'ailleurs on ne peut que déplorer le désengagement annoncé à hauteur de 3 millions d'euros pour la saison à venir du principal partenaire.

La somme de 720 000 € pourrait par exemple être utilisée pour soutenir le sport amateur. Voilà.

M. le Maire : M. Nogues on vous a entendu. M. Iriart.

M. Iriart : Oui juste deux mots, je serai très court parce qu'au sein du petit groupe que nous constituons avec M. Nogues à partir d'une analyse partagée sur les fondamentaux, nous aurons un avis plus nuancé sur la décision de vote, moi je m'abstiendrai sur cette question, je dis en deux mots pourquoi.

Ce n'est pas pour autant sur la base des éléments juridiques développés par Sophie Herrera, même si je considère qu'ils méritent d'être sérieusement examinés. Mais ce n'est pas une décision banale de voter surtout dans le contexte, je ne parle pas du contexte sportif à quelques jours d'un match capital pour le maintien de ce club au plus haut niveau du rugby français, mais dans le contexte budgétaire qu'on a développé en ce début de séance. On parle tout de même d'une subvention à hauteur de 720 000 € à laquelle se rajoute le contrat de prestation de service, soit 870 000 € au total. C'est la totalité de la somme qui est versée si je ne me suis pas trompé dans les totaux, à l'ensemble de tous les autres clubs amateurs de la ville. C'est une décision lourde de sens politiquement qui je pense, mériterait une mise

à plat complète ; dans la mesure où en plus de cette subvention directe au club, en plus de la prestation de service, il y a aussi les modalités pratiques de mise à disposition du stade, il y a aussi les modalités pratiques de mise à disposition du siège. Et à cela je rajoute ce qu'a indiqué Sophie Herrera tout à l'heure, la question de la décision prise par la municipalité précédente d'octroyer dans des conditions relativement favorables à la SASP, la possibilité de construire un projet qui pour autant mérite certainement d'être accompagné dans le domaine de la formation des jeunes, mais dans l'emprise du stade Jean Dauger.

Quand on met tout ça bout à bout dans le contexte budgétaire dans lequel on se situe et dans lequel on va se situer dans les années futures, il me semble important qu'il y ait une position globale, réfléchie, intégrant l'ensemble de ces éléments pour essayer de voir comment à l'avenir trouver le bon curseur dans les modalités d'accompagnement de ce club.

Dans l'attente de ce travail et de cette mise à plat que j'appelle de mes vœux, je m'abstiendrai sur la décision de ce soir.

M. le Maire : On vous a entendu. Je vais donner la parole à Michel Soroste. Juste un mot pour dire que malgré tout, tout est lourd de sens, alors que nous sommes au début du mois de mai quasiment, et qu'on doit lancer des signes à tous ceux qui sont les acteurs principaux de cette ville et notamment un acteur important en matière de sport, et c'est un vrai professionnel. Quand on voit les retombées, les conséquences de la place du rugby professionnel à Bayonne pour le commerce, pour l'activité économique, et également pour la culture, c'est lourd de sens. Parce qu'avec le rugby, on dit tous la même chose, donc je n'ai pas l'impression de dire quelque chose de différent de vous, on est sur quelque chose qui est aussi de l'immatériel, je comprends bien que cet immatériel coûte beaucoup d'argent quand vous faites des additions, mais enfin tout ne s'additionne pas nécessairement ou en tout cas, il y a des choses qui peuvent s'expliquer. Parce qu'il y a un retour d'image sur Bayonne grâce au rugby professionnel que personne ne conteste et quand on voit effectivement ce que peuvent coûter les opérations de communication lorsqu'on n'a pas d'équipe de rugby comme la nôtre, et bien elles représentent un coût considérable. Alors c'est vrai, c'est lié au rugby mais c'est aussi l'image que l'on veut donner dans cette ville au travers de ce sport qui est partagé par beaucoup de Bayonnaises et de Bayonnais et aussi d'habitants de notre bassin de vie.

On comprend votre position. Je vais répondre à la question tout à l'heure du bail à construction, Mme Herrera, je l'avais oubliée mais j'y répondrai très rapidement. Je voudrais que sur ce point on soit clair, je demande le maintien de cette délibération tout en comprenant votre prévention. Je dis que sur le plan juridique je peux peut être avoir un avis là-dessus même s'il y a un questionnement légitime. On peut le régler par un vote qui se ferait ce soir et ensuite on pourrait y revenir, mais à mon sens il ne faut pas remettre en cause le principe, le socle fondateur de ce qu'est effectivement l'aide que porte la ville à ce club.

M. Soroste et ensuite Mme Herrera.

M. Soroste : Bien sûr je sais la pertinence des réflexions de Sophie mais je voudrais quand même rappeler un certain nombre de choses.

D'abord il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui a été fait les années précédentes. Donc je regrette, mais je trouve la date très mal venue à quatre jours d'un match capital, franchement je le dis comme je le pense.

C'est un sujet technique qui a été vu par la Cour des Comptes, je ne dis pas que tu n'as pas raison, mais je dis qu'il y a eu des contrôles fiscaux ; alors pourquoi ne pas continuer à en faire, je suis d'accord. Mais aujourd'hui c'est mal venu. J'ajoute deux choses, c'est que financièrement on n'a aucun problème, ça avait été budgété et je rappelle, si vous avez lu la convention, que c'est l'exercice en cours, c'est-à-dire que c'est fini dans quatre jours. Le dernier match que je sache, a lieu samedi prochain. On vous fait donc voter la convention de cette année-ci.

C'est ce qu'on a fait depuis dix ans. Dans ce qu'on vous demande de voter là, il n'y a rien de nouveau par rapport à l'an dernier et c'est la saison 2013/2014.

Je rajoute enfin, qu'il y a danger, la DNACG (direction nationale d'aide et de contrôle de gestion) se réunit le 15 mai ; moi j'ai été 12 ans à la DNACG et suis un des fondateurs de la DNACG, donc danger. Ce n'est sûrement pas le moment de commencer à mettre des doutes, parce que dans le budget de 2013/2014 que le club a présenté le 15 mai 2013, je ne me trompe pas, 2013, et bien évidemment il y avait cette subvention, le club n'avait aucune raison de penser que la ville de Bayonne qui le soutenait depuis qu'il est en Top 14, allait l'abaisser ou l'augmenter. La subvention est au même niveau que les années d'avant. Donc vous vous mettez en porte-à-faux à trois jours du dernier match, on ne va pas remettre en cause un vote, la ville a soutenu le club à ce niveau là depuis toujours et quant au document juridique, je suis d'accord sur le fait qu'il faut l'analyser, mais je voulais rajouter ça.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Il faut qu'on termine sur ce rapport quand même. Mme Herrera vous avez la parole et après on va voter.

Mme Herrera : Je n'aime pas faire la confusion des genres mais je crois que tout le monde aura compris que l'Aviron Bayonnais nous tient tous à cœur et je crois que de ce côté-là il n'y a aucun souci.

Maintenant, je n'étais pas là précédemment, je suis nouvelle élue et je tiens à dire qu'il est bien évident que je ne remets pas en question le principe du soutien de la ville au club. J'ai expliqué tout à l'heure que d'autres arguments pouvaient être rajoutés, je pense que l'impact du club est sous estimé aujourd'hui sur la ville, et qu'une étude sérieuse permettrait de mettre en valeur justement le rôle qu'il joue dans des domaines que j'ai évoqués, comme n'étant pas mentionnés d'ailleurs dans la convention. Je crois qu'il n'y a aucun souci. Je crois qu'il ne faut pas faire l'amalgame avec l'aspect sportif, je suis soucieuse tout simplement qu'il n'y ait pas une requalification et je pense que ça poserait problème. Je suis désolée, on nous a remis ces documents pour le conseil municipal au dernier moment, on n'a pas eu le temps d'en parler avant, je pense que ça ne doit pas être un motif pour voter sur une chose, donc j'ai pensé dès que j'ai lu le document que ça ne correspondait pas au fondement attendu.

Après, je comprends tout à fait la préoccupation concernant l'urgence du club, les problématiques d'agenda et de calendrier, mais il est très difficile de voter favorablement. Le principe n'est pas remis en question, on demande simplement à quelques jours près, qu'il y ait un décalage et que ce soit examiné pour être sûr de la légalité de notre engagement.

M. le Maire : mais on ne fait pas de conseils municipaux toutes les semaines. C'est ça le problème. M. Etcheto, et on va passer au vote, je suis désolé, on aura pris le temps qu'il fallait pour en parler et à un moment donné il faut voter. Allez-y.

M. Etcheto : je crois que quand il y a matière à débat il faut débattre, même de manière très sereine et constructive. Non, juste Michel, moi je ne suis pas tout à fait d'accord, très amicalement avec la manière dont on interpelle, on ne met pas en danger du tout le club là-dessus bien entendu.

D'abord la date, on ne choisit ni le calendrier du Top 14, ni le calendrier du conseil municipal, on est bien d'accord, mais c'est quelque chose qu'on n'a pas vu, qui nous a échappé jusque là, on le dit de manière très humble, on l'a vu là. Je crois que c'est important d'attirer l'attention dessus, on ne met pas en danger le club.

On ne va pas non plus donner des idées qui ne circuleraient pas sans nous, on sera prudent. C'est uniquement ça, et là-dessus nous ne sommes pas du tout défavorables dans le principe, dans le soutien de la collectivité à l'Aviron Bayonnais Rugby pro. Il faut qu'on trouve simplement les formules les plus sûres en la matière.

M. le Maire : M. Etcheto, ok. On vous entend, on a un débat tout à fait serein et c'est comme ça qu'on doit l'avoir. Juste une chose, je ne le savais pas, mais les services m'avaient dit que la Chambre Régionale des Comptes s'était penchée sur la question de la qualification juridique de ce document, et j'ai ça sous les yeux « par ces motifs et au terme d'une analyse approfondie » dit donc la CRC, « la chambre estime qu'il n'y a pas lieu de requalifier la contribution de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro à la promotion de l'image de la ville, en prestation de service qui serait soumise au code des marchés publics. Par ailleurs ledit concours reste largement inférieur au plafond réglementaire prévu par l'article D113-6 du code des sports. » C'est la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas mal déjà, ce sont les juges des comptes, ce n'est pas forcément un juge de légalité, mais enfin ce n'est pas rien non plus. Alors écoutez, argument supplémentaire, pour qu'on procède au vote ce soir. Chacun prend ses responsabilités. M. Bergé, soyez très bref parce qu'on a fait le tour.

M. Bergé : Enfin on partage aussi, et on avait eu l'occasion de l'évoquer, les analyses qui ont été portées par Jean-Claude Iriart sur la place et le rôle de l'Aviron Bayonnais sur Bayonne. Je pense que dans la contribution de Sophie Herrera, il y avait une suggestion qui pourrait être étudiée pour le futur, c'est-à-dire que l'Aviron Bayonnais Rugby pro verse 300 000 € à l'association du rugby amateur au titre de la formation. Je pense que le rôle d'une municipalité est davantage de financer le sport amateur et la formation, que le sport professionnel. Je pense que dans le futur c'est quelque chose qui pourrait être étudié ; en plus, ce qu'on est en train de voir sur le terrain à l'heure actuelle, avec l'émergence de jeunes pousses du club et de la ville, est assez intéressant, c'est une manière très intelligente d'associer une collectivité avec le sport professionnel.

M. le Maire : On peut être d'accord avec ce que vous avez dit, sur une partie de ce que vous avez dit en tout cas.

Bon on va passer au vote, rapport 51, la convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro et donc la proposition d'un soutien financier total de 720 000€ comme on l'a fait les années précédentes et dans un contexte qui n'a pas effrayé le juge des comptes, j'ai nommé la Chambre Régionale des Comptes. Y a-t-il des abstentions ? M. Nogues vote contre, vous l'avez explicité tout à l'heure. Vote pour ?

Cette délibération est adoptée, ce qui n'empêche que les questionnements de Mme Herrera qui m'ont interrogé, méritent d'être vu et je vais les regarder avec beaucoup d'attention.

L'autre question que vous m'avez posée Mme Herrera, j'allais vous dire simplement que j'avais rendez vous avec le président de rugby qui devra s'expliquer sur les déclarations qu'il a faites dans la presse, suite effectivement au bail à construction dont vous parlez, qu'on a adopté le 31 janvier dernier. Je n'ai pas eu le temps encore avec l'agenda que vous imaginez, de le rencontrer et de faire le point mais je vous promets d'y revenir à la prochaine séance du conseil municipal.

M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto et M. Bergé s'abstiennent.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

MOBILITE

52. Vélo route du littoral – Demandes de subventions – Actualisation du plan de financement.

Mme Langlois : Par délibération du 18 octobre 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de la réalisation de la vélo route du littoral. L'Europe s'étant finalement engagée à financer le projet et la subvention de l'Agglomération ayant été réaffectée sur deux autres opérations, il convient de prendre acte de ces modifications. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé, présenté en note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

53. Stationnement – Parc Belfort – Approbation d'un tarif temporaire.

M. Neys : Afin d'encourager la fréquentation de ce nouvel équipement mis en service le 8 avril dernier, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'un tarif attractif, fixé à 1 € la journée durant tout le mois de mai.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

54. Centre aquatique des Hauts de Bayonne – Travaux de reprise des plages extérieures – Protocole d'accord.

M. le Maire : Le dernier rapport s'il vous plaît avant de partir, le dernier rapport qu'on a rajouté sur table et je vous prie de nous en excuser, on essaie d'en faire le moins possible mais il y avait urgence parce que je résume la situation.

On est ici au centre aquatique des Hauts de Bayonne et il se trouve que nous l'avons, et vous étiez nombreux à l'inauguration, réceptionné en décembre 2010, vous savez le succès de cet équipement, de ce centre aquatique qui a été construit par un groupement d'entreprises avec un cabinet d'architectes.

Donc, on a constaté au cours de 2012 des désordres de nature décennale, c'est-à-dire des désordres qu'il faut dénoncer au plus tard dans les dix ans qui suivent la réception. Nous sommes loin de ce délai certes, mais ces désordres sont apparus sur les plages extérieures. Si vous allez au centre aquatique vous avez peut être pu constater effectivement des soulèvements des lames qui sont composées de matériaux composites, et qui se traduisent par des risques de chutes ou de blessures. En conséquence, il a fallu fermer, en tout cas rendre inaccessible ces parties de plage. Une expertise a été engagée parce qu'il le fallait, un protocole d'accord a été préparé, vous l'avez dans les pièces annexes. Ce protocole d'accord comme toujours, est destiné à trouver des solutions et il se trouve que le responsable présumé et son assureur, et vous le voyez dans le document, ont accepté de signer ce protocole d'accord et de réparer l'intégralité des désordres.

Nous, plutôt que d'aller au bout de l'expertise et du procès, nous avons intérêt à ce que ceci soit mis en ordre le plus rapidement possible et notamment avant l'été prochain puisque ce sont les plages extérieures. Nous avons pensé qu'on avait tout intérêt à signer ce protocole d'accord, sachant qu'en le signant on subroge, ce sont les règles juridiques que l'on connaît bien, on subroge effectivement dans nos droits la personne qui va payer, c'est-à-dire l'assureur de l'entreprise Etchart, et l'entreprise Atrium avait également son assureur. L'essentiel pour nous c'est que les travaux soient réalisés et ils le seront avec les meilleures garanties possibles. Cette convention, Mme Herrera, je l'ai lue et je garantis qu'il n'y a pas de problèmes juridiques.

Mme Capdevielle : Simplement pour vous dire que ce serait bien quand il y a des travaux dans un équipement de ce type, qu'il ne ferme pas pendant les périodes de vacances scolaires comme cela a été le cas dernièrement, ce qui est assez regrettable.

M. le Maire : Pour des raisons d'ordre technique cette fermeture.

Mme Capdevielle : C'est un équipement qui a énormément de succès, on a fait le choix de l'implanter dans un quartier populaire et en plus beaucoup de gens, non seulement de Bayonne mais de l'ensemble de l'agglomération, viennent régulièrement y nager. J'ai trouvé quand même très regrettable que pendant les vacances scolaires, alors qu'il n'a pas fait beau, les enfants ne puissent pas aller se baigner.

M. le Maire : D'accord Mme Capdevielle. Mme Herrera et on aura terminé.

Mme Herrera : Juste une question de curiosité, on en parlera plus tard dans les commissions quand celles-ci seront mises en place, si j'en crois la convention c'est donc qu'on n'a pas déterminé la responsabilité entre le fournisseur des dalles et le poseur ?

M. le Maire : exactement et on subroge dans nos droits le poseur, l'entreprise Etchart qui a posé les dalles, en l'autorisant à poursuivre le fabricant des dalles et cela n'est pas notre affaire, l'essentiel c'est que les travaux soient réalisés. C'est exactement ça.

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération je ne l'aurai pas oublié M. Duzert à la différence de ce matin où vous m'avez rappelé à l'ordre. Merci d'être mon veilleur.

Je vous rappelle simplement que notre prochain conseil municipal va se dérouler le 5 juin. Ce n'est pas si loin que ça finalement, le 5 juin à 17h30.

Quelqu'un d'entre vous a regretté que les séances du conseil municipal se déroulent si tôt, en général elles sont relativement longues et il faut les commencer relativement tôt. On maintiendra donc 17h30. J'ai entendu les critiques, je les ai entendues, mais je ne pense pas qu'on puisse se permettre de commencer plus tard pour justement ne pas finir trop tard.

La séance plénière, vous savez qu'on fait une séance préparatoire où on présente les rapports, ce sera le 27 mai et ce sera pour le coup à 18h. Là c'est moins gênant. 27 mai à 18h pour la plénière et 5 juin 17h30 pour la séance publique.

Je vous remercie toutes et tous et je vous dis donc au 5 juin au plus tard.



La séance est levée à 21h00.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 30 avril 2014.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-